

cyberpresse.ca

LA PRESSE

SIÈGES SOCIAUX

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE S'INQUIÈTE

LA PRESSE AFFAIRES, PAGE 1

ACTUEL

DES IMPLANTS POUR LA RACE CANINE

PAGE 1



Hôpital Saint-Charles-Borromée

C'EST LA TUTELLE

PASCALE BRETON

QUÉBEC – Confronté aux faits accablants soulevés dans le rapport d'enquête sur la résidence Saint-Charles-Borromée, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, place l'établissement sous tutelle pour quatre mois.

À la suite de la dénonciation d'un cas de mauvais traitement envers une patiente handicapée, le ministre a mandaté il y a une dizaine de jours un enquêteur, Jean-Jacques Camera, pour faire la lumière sur la situation qui y existe. Le rapport remis au ministre lundi dresse un constat sévère et recommande de placer l'établissement sous administration provisoire.

La réponse n'a pas tardé. Le ministre a annoncé hier matin la mise sous tutelle de l'établissement. « C'est le signal le plus fort que la loi permet », a indiqué M. Couillard, disant espérer que ce geste et les divers cas de mauvais traitements rapportés au cours des derniers jours servent au réseau « pour reconnaître les problèmes dès qu'ils se présentent, ne pas les banaliser, leur accorder toute l'attention nécessaire et corriger immédiatement la situation ».

Il faut dire qu'après avoir passé quatre jours à Saint-Charles-Borromée, réalisé 19 entrevues et rencontré la famille de Danielle, cette ancienne bénéficiaire dont les mauvais traitements ont été enregistrés, M. Camera pose un diagnostic implacable.

Familiarité irrespectueuse, brusquerie verbale et physique, isolement et contentions abusives, la situation vécue par Danielle est loin d'être un cas isolé. Les auteurs du rapport disent même craindre que « si la situation actuelle perdure, elle mette en danger la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des usagers et que s'installe chez le personnel une démotivation difficile à inverser ».

En outre, la suspension de deux jours imposée aux employés par la direction après les événements est « nettement insuffisante » pour signifier « sa totale réprobation » devant les gestes faits, indique le rapport.

Comme la loi le prévoit, le ministre a nommé Léonard Vincent comme fondé de pouvoir. Ce gestionnaire, qui a 30 ans d'expérience, a la responsabilité de redresser la barre et de faire son rapport à M. Couillard sur les correctifs apportés.

» Voir TUTELLE en A2

AUTRES TEXTES
PAGES A2 À A5 ET FORUM,
PAGE A23

Mon clin d'œil STÉPHANE LAPORTE
« Nous, on l'aime le gouvernement Charest ! »
- L'industrie de la pancarte

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	ACTUEL 7
Bridge	MONDE 5
Carrières	AFFAIRES 6
Décès	MONDE 6, 7
Feuilleton	ACTUEL 7
Forum	A 22, 23
Horaire télévision	ARTS 6
Horoscope	MONDE 4
Loteries	A 14
Mots croisés	ACTUEL 7 et SPORTS 12
Mot mystère	ACTUEL 7
Observateur	MONDE 2
Petites annonces	MONDE 2 et AFFAIRES 2
Vacances-voyage	ACTUEL 6

Météo

Ciel variable, maximum 1, minimum -1, plus de détails en page SPORTS 16



PHOTO PIERRE McCANN, LA PRESSE

C'est à la suite des révélations de Diane et Lorraine, photographiées ici dans les bureaux de l'avocat Jean-Pierre Ménard, que le ministre de la Santé a envoyé un enquêteur au centre Saint-Charles-Borromée et décrété la tutelle. Elles avaient enregistré, à l'insu du personnel, des propos dégradants et violents tenus à leur soeur handicapée, qu'elles avaient sortie d'urgence de cette résidence.

La Ligue junior va sévir: une suspension de trois à cinq matchs

Patrick Roy trouve que ce n'est pas assez

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

De trois à cinq matchs de suspension: telle sera la punition imposée à compter de l'an prochain par la Ligue de hockey junior majeur du Québec à tout joueur pris pour la première fois en flagrant délit de dopage, a annoncé hier le commissaire Gilles Courteau, qui réagissait à la publication dans *La Presse* d'une série d'articles révé-

lant qu'une proportion importante des joueurs de la LHJMQ font usage de stimulants et d'autres drogues.

Mais M. Courteau avait à peine fini d'expliquer aux médias cette nouvelle politique qu'à Québec, l'ancien gardien de but du Canadien et de l'Avalanche, Patrick Roy, aujourd'hui copropriétaire des Remparts, contestait les sanctions envisagées par la Ligue.

« Nous sommes d'accord avec les politiques de la Ligue, mais nous ne sommes pas d'accord avec les sanctions. La Ligue peut suspendre un joueur de trois à cinq matchs, mais dans notre cas, un tel joueur ne jouerait plus pour les Remparts », a déclaré Roy, qui juge que les joueurs sauraient « à quoi s'en tenir ».

» Voir SUSPENSION en A6

Un hospice malade



YVES BOISVERT

La thèse de l'« incident isolé » vient de mourir. Morte aussi l'idée, typiquement « relations publiques », selon laquelle les médias auraient créé de toutes pièces un drame autour d'un petit fait divers à Saint-Charles-Borromée. Une histoire, a écrit quelqu'un, même pas d'« intérêt public » !

Non pas que les médias soient incapables de gonfler des baudruches. Sauf que cette fois-ci, l'enquête sommaire de Jean-Jacques Camera confirme le sérieux de la situation. Elle va même plus loin.

En moins de deux semaines, ayant visité l'institution, parlé à 19 personnes et lu plusieurs dossiers, le bien nommé Camera en vient à la conclusion que cet hospice est malade de son manque de direction.

Il y a « abus physiques et psychologiques de la part de certains membres du personnel », oui. Mais en plus, la direction est systématiquement incapable de réagir.

Au moment même où le travail à Saint-Charles devient plus compliqué, parce que plusieurs malades d'aujourd'hui ont des problèmes psychologiques encore plus graves que ceux d'hier, bref à un moment critique, il y a « une diminution importante du taux d'encadrement ». Ce qui veut dire moins de cadres pour « diriger » autant d'employés qui s'occupent de gens plus mal pris que jamais.

La direction, dit le rapport, est « à bout de souffle ». Sur trois chefs d'unité, l'un prend sa retraite « dans quelques mois ». Et un autre occupe le poste de façon « intérimaire » depuis... deux ans... tout en étant syndiqué! C'est pratique quand vient le temps de sévir!

Et comme si ce n'était pas suffisant, la directrice part pour un congé sans solde d'un an dans 10 jours. « Les autres cadres montrent des signes de fatigue et il nous apparaît qu'ils ont besoin de ce support en ce moment. » Celui qui a remplacé Léon Lafleur par intérim est là à temps partiel. Donc dans l'impossibilité de redresser quoi que ce soit.

Après 10 jours d'enquête, M. Camera affirme « sans l'ombre d'un doute que l'organisation est actuellement en péril. » D'où la nécessité d'une tutelle.

Alors, tout est bien qui finit bien? Non, tout n'est pas bien et ça ne finit pas. Ça ne finit pas parce que le plus difficile reste à faire. « Redresser », ce n'est pas une mince affaire. « Continuer » encore moins. Ça prend des gens pour faire ça. Ça vous tente, vous?

» Voir BOISVERT en A4

LE DOPAGE AU HOCKEY

À LIRE

» Julien et Vigneault encourageaient la créatine

» Un ex-joueur passe aux aveux

» Tolérance zéro chez les Remparts de Québec

» Les joueurs du Canadien n'ont jamais vu de drogue

» Julien n'y voit toujours pas de problème

8 PAGES DANS LE CAHIER SPORTS

FIN DE SEMAINE

PENTAX 12 et 13 DÉCEMBRE

PENTAX Optio 33wr

- Appareil photo numérique
- Résolution 3,2 millions de pixels
- Zoom 2,8X optique équivalent 37-104 mm
- Modes automatique ou manuel
- Mode vidéo
- Interface USB

469,99\$

Incluant : carte mémoire 16 Mo et accessoires

RECEVEZ 25 \$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

PENTAX Optio S4

- Appareil photo numérique
- Résolution 4 millions de pixels
- Mémoire interne 11 Mo
- Zoom 3X optique
- Interface USB
- Sortie vidéo

579,99\$

Incluant : carte mémoire 256 Mo et accessoires et un sac de transport

RECEVEZ 25 \$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

PENTAX ist D

- Boîtier numérique professionnel
- Résolution 6,3 millions de pixels
- Sensibilité de 200 à 1 600 ISO
- 5 zones de mise au point
- Accepte les cartes Compact Flash type I - II et MicroDrive
- Objectif interchangeable
- * Objectif non inclus

2099,99\$

Incluant : carte mémoire 256 Mo et accessoires et un sac de transport

RECEVEZ 25 \$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

L.L. Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert

www.lozeau.com | Montréal, Québec

1-800-363-3535

Valide jusqu'au 24 décembre 2003.

Les photos peuvent différer.

SAINT-CHARLES-BORROMÉE SOUS TUTELLE

« Nous craignons que si la situation actuelle perdure, elle pourrait mettre en danger la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des usagers et que s'instaure chez le personnel une démotivation difficile à inverser. »

Extrait du rapport sur Saint-Charles-Borromée



M^{re} Jean-Pierre Ménard, avocat de la famille, et Hubert Dupont, patient de Saint-Charles-Borromée qui s'est plaint de mauvais traitements, accueillent favorablement la décision du ministre de la Santé, Philippe Couillard. À l'arrière-plan, on peut voir Lorraine et Diane, les deux soeurs de « Marie », dont le cas a déclenché l'enquête sur ce centre de soins de longue durée.

Le Conseil pour la protection des malades n'appuie pas la décision du ministre

NATHAËLLE MORISSETTE

La mise sous tutelle de l'hôpital Saint-Charles-Borromée est loin de réjouir le Conseil pour la protection des malades, qui estime que la meilleure façon de prévenir les cas d'abus serait de mettre en place un système d'examen des plaintes plus efficace.

« S'il fallait mettre sous tutelle chaque établissement de santé où il y a des cas d'abus et congédier les directeurs généraux qui les dirigent, on en viendrait à manquer d'hôpitaux et de patrons pour s'en occuper », a déclaré hier Paul Brunet, directeur général du Conseil pour la protection des malades, à la suite de l'annonce du ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Rappelons que le ministre a commandé une enquête après que des

cas de mauvais traitements eurent été révélés au grand jour. C'est à la suite de la lecture du rapport d'enquête qu'il a annoncé la mise sous tutelle de l'établissement.

« Ces incidents surviennent régulièrement, croit M. Brunet, et la déficience du système d'examen des plaintes est en partie responsable. » Selon lui, les gens qui étudient les griefs devraient être plus indépendants par rapport à l'institution mise en cause, car actuellement ce sont les commissaires locaux de chacun des établissements qui entendent les doléances des usagers. M. Brunet dénonce également la lenteur du système. Habituellement, l'examen d'une plainte peut prendre 45 jours. « Il faut instaurer une méthode qui est beaucoup plus rapide », explique-t-il.

Le programme doit également être plus accessible pour les bé-

néficiaries. « Les gens pourraient être référés à un numéro de téléphone facile à mémoriser par exemple, mentionne Paul Brunet. C'est en apportant toutes ces améliorations qu'un plus grand nombre de plaintes pourront être traitées et nous éviterions, comme dans le cas de Saint-Charles, que les doléances des familles et des patients ne soient pas prises en considération. »

Une nouvelle bien accueillie

Pour sa part, M^{re} Jean-Pierre Ménard, l'avocat qui a dénoncé différents cas d'abus à Saint-Charles-Borromée, accueille très favorablement la décision du ministre Couillard, qu'il qualifie de « victoire sur la loi du silence ». « C'est un grand jour pour les personnes vulnérables, une journée de la dignité, a-t-il lancé lors d'un point de presse, hier. On demande au ministre qu'il

garde Saint-Charles-Borromée sous son aile tant que la situation ne sera pas corrigée pour de bon. »

Il dénonce également la piètre efficacité du système de contrôle de la qualité des soins. « C'est clair qu'il doit y avoir plus d'organismes externes pour aller voir ce qui se passe dans ces milieux-là. »

Il a d'ailleurs salué le courage des deux soeurs de « Marie », patiente victime de propos menaçants et qui se nomme véritablement Danielle. En effet, elles ont brisé le mur du silence en dévoilant publiquement les sévices subis par leur soeur. « Le ministre Couillard a su montrer beaucoup d'empathie. On n'en attendait pas moins de lui », mentionne Lorraine, l'une des soeurs de Danielle.

Hubert Dupont, un patient de Saint-Charles-Borromée qui s'est également plaint de mauvais traitements, a qualifié la décision du mi-

nistre Couillard de « victoire pour le peuple québécois ». Selon lui, dans un système démocratique, il faut protéger les gens vulnérables.

« Saint-Charles-Borromée n'en est pas à sa première crise, et il me semble pertinent de chercher à résoudre le fond du problème », a pour sa part déclaré Jacques Cotton, président de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec.

Pour Hélène Rumak, porte-parole du groupe Handicap-Vie-Dignité, cette décision représente un « début de solution ». Toutefois, elle souligne qu'il ne faut pas crier victoire. « Pour que les choses changent, certains employés doivent quitter l'établissement. Est-ce qu'on va avoir le courage de procéder à ces modifications-là ? » se demande-t-elle.

Avec la collaboration de Louise Leduc

CE TIC TAC QUI VIBRE EN VOUS

© 2003 Baume & Mercier, Inc.

HAMPTON

BAUME & MERCIER
GENÈVE • 1830

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

Repartir sur une nouvelle base

TUTELLE suite de la page A1

« Ce que j'espère, c'est qu'une fois les événements tragiques que nous avons connus au cours des dernières semaines digérés et analysés dans ce rapport, à la suite de la décision que j'annonce aujourd'hui, il sera possible pour l'établissement, avec les employés, les bénévoles et les usagers, de repartir sur une nouvelle base », a déclaré M. Couillard.

La loi du silence est un réel problème, a-t-il constaté. Celle « qui est dans l'établissement d'abord, mais aussi entre les différents établissements du réseau, entre les différents étages du réseau également, ce qui fait que les gens sont peu informés ou hésitent à informer et à accepter la situation lorsqu'elle se présente », croit le ministre.

Appel au syndicat

Tout en réitérant sa confiance envers les employés et les bénévoles qui travaillent chaque jour auprès des personnes vulnérables, le ministre a aussi tendu la main au syndicat de Saint-Charles-Borromée.

« Ce que j'espère du syndicat, c'est que les membres acceptent la situation telle qu'elle est, qu'ils reconnaissent que c'est intolérable et qu'ils s'associent enfin avec la direction dans un esprit constructif pour aller dans la direction d'une véritable amélioration des services », a lancé M. Couillard.

En conférence de presse diman-

che dernier, des porte-parole syndicaux avaient invité les médias à cesser de « bombardier » l'établissement de témoignages de patients. Au contraire, a répliqué le ministre, ils ont contribué à ce que la situation s'améliore. « Les médias ont joué un rôle important, dans le sens positif, lorsqu'ils ont divulgué ces faits. »

Le message semble avoir été reçu. « On va faire les efforts pour collaborer », a promis hier le porte-parole syndical, Sylvio Robin-

« Les médias ont joué un rôle important, dans le sens positif, lorsqu'ils ont divulgué ces faits », a répliqué le ministre Couillard au syndicat.

son, même s'il ne partage pas la conclusion de M. Camera sur le nombre de cas de mauvais traitements.

« Ce n'est pas la lecture qu'on faisait de la situation. Peu importe, on va de l'avant et on va travailler à ce que des événements comme ça ne se reproduisent plus et à faire l'éducation de nos gens. »

Diane, qui avait dénoncé la situation vécue par sa soeur Danielle, se réjouit de la décision du ministre. « J'espère que ça ne recommencera jamais. C'est tolérance zéro. Il ne faut jamais plus qu'il y ait de la violence. Le res-

pect commence par la direction, par les employés. »

Réactions à Québec

Du côté de Québec, autant le Parti québécois que l'Action démocratique du Québec ont salué la tutelle, mais espèrent que le débat portera plus loin que sur le cas de Saint-Charles-Borromée exclusivement.

« Il faut savoir comment ces personnes sont en très grande difficulté, elles sont très vulnérables. On ne peut accepter le moindre manque de respect et il faut qu'il s'installe une culture où on doit le dire que le manque de respect n'est pas toléré », a déclaré la députée d'Hochelaga-Maisonneuve et critique en matière de santé, Louise Harel, en réclamant la nomination d'un commissaire à la santé rapidement, comme les libéraux s'étaient engagés à le faire.

Le chef adéquiste, Mario Dumont, est pour sa part revenu à la charge, réclamant une commission d'enquête. Il faut non seulement briser le silence, mais une réflexion collective doit être amorcée pour établir une nouvelle culture dans le réseau, a-t-il dit.

« Peut-être qu'à Saint-Charles-Borromée, la mise sous tutelle va régler un problème d'un établissement, mais les problèmes qui existent dans l'ensemble du réseau d'hébergement vont demeurer et vont demeurer inquiétants », a lancé M. Dumont.

SAINT-CHARLES-BORROMÉE SOUS TUTELLE

« *Tout au long de l'enquête, nous avons obtenu du milieu une excellente collaboration.* »

Extrait du rapport sur Saint-Charles-Borromée

Couillard explique sa décision

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, vient de placer la résidence Saint-Charles-Borromée sous administration provisoire pour quatre mois en nommant Léonard Vincent comme fondé de pouvoir. Le ministre s'explique sur cette mise en tutelle.

PASCALE BRETON

Q Dans quelles circonstances un ministre peut-il placer un établissement du réseau de la santé sous tutelle ?

R Selon l'article 490 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministre peut décider d'assumer l'administration provisoire d'un établissement public lorsque, notamment, « un établissement s'adonne à des pratiques ou tolère une situation susceptible de compromettre la santé ou le bien-être des personnes que l'établissement accueille ou pourrait accueillir ou qui sont incompatibles avec la poursuite de centre qu'il exploite ». C'est le cas de la résidence Saint-Charles-Borromée, à la lumière du rapport accablant produit par l'enquêteur Jean-Jacques Camera.

Q Qui est responsable de l'administration provisoire ?

R C'est le ministre qui est ultimement responsable de la tutelle, mais règle générale, il nomme un fondé de pouvoir, qui agira sur le terrain et qui lui fera un rapport régulièrement de ses constatations et des correctifs apportés. Dans ce cas-ci, le ministre a nommé Léonard Vincent, un gestionnaire avec 30 ans d'expérience qui a notamment été directeur général du CLSC du Vieux-Lachine et des CHLSD Lachine, Nazaïre-Piché et Foyer Dorval, dans la région de Montréal.

Q Qu'arrive-t-il aux employés et aux usagers d'un établissement qui est placé sous tutelle ?

R La situation ne change pas pour eux. Par contre, le conseil d'administration est dissous pour la durée de l'administration provisoire et c'est le ministre, par l'intermédiaire du fondé de pouvoir qu'il a nommé, qui est responsable de la gestion de l'établissement. Il détient donc tous les pouvoirs qui sont normalement assumés par le conseil d'administration, dont celui de mettre en place les mesures de redressement qui s'imposent.

Q Combien de temps dure la mise en tutelle ?

R La Loi prévoit que le ministre peut assumer l'administration provisoire d'un établissement public pour une période maximale de 120 jours. Au terme de cette période, il doit présenter un rapport provisoire de ses observations et de ses recommandations au gouvernement. Si la situation le requiert, le gouvernement adopte ensuite un décret qui peut prolonger la tutelle pour une période maximale de 90 jours. Le gouvernement peut adopter un décret prolongeant la tutelle autant de fois qu'il le faut, mais il doit obligatoirement procéder à une réévaluation de la situation tous les trois mois.

Q Combien d'établissements ont fait l'objet d'une administration au cours des dernières années dans le réseau de la santé ?

R Au cours des cinq dernières années, neuf établissements ont été placés sous tutelle et dans chacun des cas, plusieurs prolongations de 90 jours se sont ajoutées à la première administration provisoire de 120 jours. Parmi ces établissements, on retrouve notamment le centre de réadaptation La Triade, dans la région de Québec, les centres jeunesse des Laurentides et quelques hôpitaux, dont l'hôpital du Haut-Richelieu et le Centre hospitalier universitaire de Québec.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©

« Je suis désolé que ces événements se soient produits, a déclaré hier midi le porte-parole du syndicat, Sylvio Robinson, aux journalistes réunis devant la résidence du centre-ville de Montréal. Au nom du syndicat, oui, je dis que c'est regrettable et qu'on s'excuse. »

Le syndicat présente ses excuses à la famille

Son président promet « une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences »

ANDRÉ NOËL

Heureux de l'annonce de la tutelle, le syndicat des employés du Centre Saint-Charles-Borromée a baissé la garde et présenté ses excuses à la famille de la patiente handicapée qui a été victime de propos dégradants et violents, enregistrés à l'insu du personnel.

« Je suis désolé que ces événements se soient produits, a déclaré hier midi le porte-parole du syndicat, Sylvio Robinson, aux journalistes réunis devant la résidence du centre-ville de Montréal. Au nom du syndicat, oui, je dis que c'est regrettable et qu'on s'excuse. »

Ce n'était pas la première fois que le syndicat déplorait les incidents qui ont abouti à l'enquête ministérielle et à la mise sous tutelle de l'établissement. Mais c'est la première fois que son porte-parole offrait ses excuses, un mot chargé d'émotion et annonciateur d'un changement d'attitude.

« À partir d'aujourd'hui, on va regarder vers l'avant pour travailler à corriger les lacunes qui existent, a poursuivi M. Robinson. On va faire les efforts maximum pour collaborer. Comme syndicat, on a un devoir de défendre nos gens, mais aussi un devoir de vigilance vis-à-vis de la qualité des soins et du comportement de nos membres. »

« Je pense qu'on va s'atteler avec tout le monde pour faire davantage de sensibilisation là-dessus : repartir à zéro, se dire qu'on va travailler ensemble, avoir une politique de tolérance zéro vis-à-vis de toutes sortes de violences. »

M. Robinson a souligné que son syndicat n'avait pas fait la même lecture que l'enquêteur ministériel, Jean-Jacques Camera, qui a trouvé en quelques jours plusieurs cas de violence ou d'attitudes méprisantes envers les patients.

« Mais peu importe, on va travailler à ce que des événements comme ça (qui ont déclenché l'enquête) ne se reproduisent plus ; on va travailler à faire l'éducation de nos gens. Toute cette affaire envoie

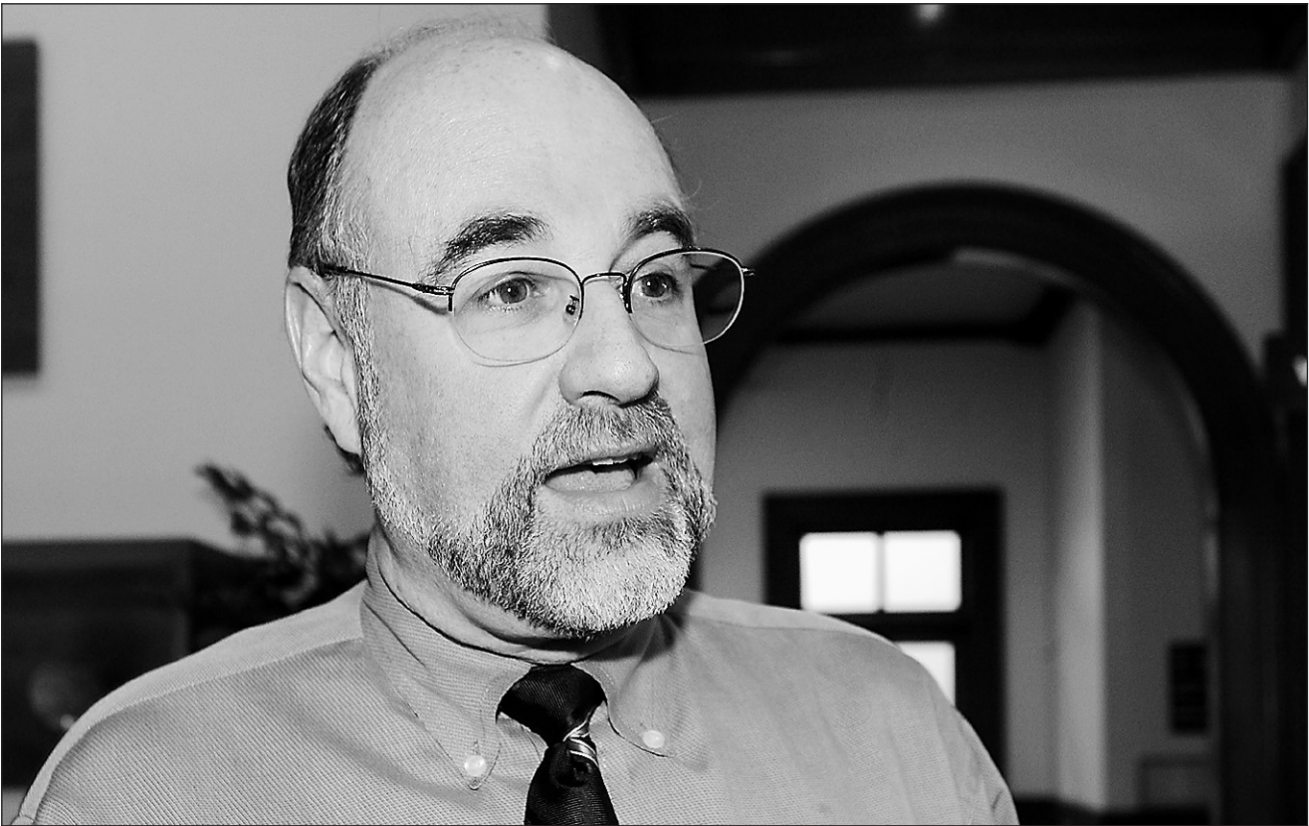


PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©

Le PDG de la régie régionale de la santé de Montréal, David Levine, a promis tout son soutien au fondé de pouvoir, Léonard Vincent.

un message clair à tout le monde quant au comportement qu'il faut avoir, quant à la vigilance et à l'approche (envers les patients).

« Qu'on ne fasse pas porter, parce qu'on est fatigué ou quelque raison, nos écarts de langage, nos colères, ou quoi que ce soit sur les patients. Oui, un message est envoyé au syndicat et à tout le monde (...) Sur la question de la familiarité, il faut faire attention. Il faut planter le clou du respect. »

Le syndicat va continuer à défendre ses membres : c'est sa raison d'être et son devoir, a expliqué M. Robinson. Mais, si des cas de violence physique ou sexuelle se révèlent fondés, le syndicat peut décider de ne pas les défendre. La question est plus complexe lorsqu'il s'agit de violence psychologique, a souligné le porte-parole. M. Robinson a répété à plusieurs reprises que le syndicat

voulait participer à l'amélioration des services à Saint-Charles-Borromée.

Le PDG de la régie régionale de la santé de Montréal, David Levine, a également promis tout son soutien au fondé de pouvoir, Léonard Vincent. Il a indiqué que celui-ci, s'il le jugeait utile, pourrait demander à des cadres ou des employés de travailler ailleurs.

Un conseil mal informé

Gilles Lavigne, membre du conseil d'administration de Saint-Charles-Borromée, dissous par la tutelle, a par ailleurs confié que la direction de la résidence avait souvent mal informé les membres du conseil quant aux dossiers importants. Les membres du conseil d'administration ne peuvent pas prendre le blâme de la situation dénoncée par M. Camera, car ils ignoraient ce qui se passait vrai-

ment, a-t-il dit en substance.

« Si on ne sait pas ce qui se passe, comment voulez-vous qu'on réagisse ? a demandé M. Lavigne. Eux (les membres de la direction) étaient là pour gérer dans le quotidien. Mais si on ne nous donne pas l'heure juste, on ne peut pas leur faire des suggestions, on ne peut pas leur dire exactement ce qu'on pense qui devrait se passer. On est un peu victimes de ce que les gens du conseil de direction voulaient bien nous communiquer. »

M. Lavigne a confié que le conseil d'administration n'avait pas été mis au courant des détails des incidents révélés par les enregistrements dans la chambre de la patiente handicapée. Il s'est dit choqué que la direction ait imposé des sanctions de seulement deux jours à deux employés. « Ça n'a pas d'allure, a-t-il dit. C'est inconcevable. »

SAINT-CHARLES-BORROMÉE SOUS TUTELLE

« Les gens des médias auront à s'interroger sur le traitement qu'on donne à ces événements. »

Jean Charest au lendemain du décès de Léon Lafleur.

« Pensons à ceux qui font ce travail en toute dignité »

BOISVERT

suite de la page A1

Dans une entrevue à *L'actualité* cet automne, le ministre Philippe Couillard disait que contrairement à l'idée reçue, le nombre de fonctionnaires a diminué dans le réseau depuis 20 ans. Au point que « perdre un gestionnaire d'hôpital, c'est devenu très préoccupant », disait-il.

Et si vous en êtes un, est-ce que votre premier choix sera Saint-Charles-Borromée, ces jours-ci ?

Revenons aux « incidents isolés ». Une organisation saine n'est pas un endroit où tout le monde est parfait jour et nuit. Il y a eu, il y a, il y aura des gens qui se conduisent mal, qui sont mal formés, qui n'ont pas de jugement, qui n'ont pas de patience, un jour ou tous les jours.

Une organisation saine en est une qui sait « gérer » ces cas-là. Qui est capable de les identifier. De faire la différence entre les petites erreurs de jugement et les fautes lourdes. Qui est en mesure de faire savoir concrètement ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Facile à dire, bien sûr. On vous dira que de travailler avec des budgets serrés, avec des gens dont certains crient tout le temps, où il faut changer des couches, laver des gens, les transporter, répondre à leurs demandes, leurs peurs, leurs angoisses, endurer leurs caractères parfois insupportables, eux que plus personne ne veut ou ne peut prendre, jour après jour, ce n'est pas la fête.

Mais je vais renverser la proposition. Pensons à ceux et celles, qui sont la majorité, et qui font ce travail en toute dignité, en toute humanité, pour un petit salaire, et qui ne se font pas dire merci très souvent. Pensons un peu à ceux-là, qui se tiennent comme ils peuvent entre le correct et le remarquable, et qui sont silencieux. Chaque fois qu'on paraît excuser le mépris de ce qu'on a appelé le « noyau dur » des employés délinquants — pour mille raisons d'argent, de relations de travail, de peur de griefs, de complaisance, de compassion, d'organisation, de faiblesse — enfin chaque fois que ce qui est un peu grave est officiellement banalisé, c'est le travail de la majorité qu'on diminue, qu'on dévalorise.

On ne sait pas comment cela sera « redressé ». On voit que cela devait l'être. Et on a eu l'exemple, depuis 10 jours, d'un ministre, Philippe Couillard, qui prend ses responsabilités humainement et fermement.

Quoi, ce politicien-chirurgien qui lit Kundera et qui parle arabe aurait-il en plus du talent pour écouter et décider ? Il me semble que ça annonce de l'intelligence pour les choses à venir.

Impression

Précision

Dans un texte paru hier en page 4 du cahier *La Presse Affaires*, nous mentionnions que les deux programmes admissibles aux bourses du Fonds de la relève de l'industrie graphique étaient Gestion de l'imprimerie et Technologie de l'information. Dans le dernier cas, nous aurions dû écrire Technologie de l'impression.

Nos excuses.

Rizzuto

Précision

Le prénom de M^e Cavaliere, avocat de Vito Rizzuto, est Loris, et non Luis, comme nous l'écrivions dans notre numéro d'hier.

Le prénom de la fille de M. Rizzuto est Bettina, et non Libertina.

Nos excuses.

ACTUEL

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ

Tous les jours dans LA PRESSE



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Santé Philippe Couillard a annoncé hier la mise sous tutelle de l'hôpital Saint-Charles-Borromée. En nommant Léonard Vincent à la tête de l'établissement, le ministre « a vraiment pris la bonne décision », selon Jacques Cotton, président de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec.

Un « maître à penser » tient maintenant la barre de l'hôpital

Léonard Vincent fait aujourd'hui son entrée à Saint-Charles-Borromée

LOUISE LEDUC

Un homme constant, du genre à faire confiance aux gens qui l'entourent tant qu'ils ne le déçoivent pas. Calme, très calme, et disponible au surplus. Ceux qui connaissent bien Léonard Vincent disent qu'il a le profil tout indiqué pour assumer la tutelle de l'hôpital Saint-Charles-Borromée.

« Dans des situations aussi tendues que celles-là, il faut non seulement être très compétent — et M. Vincent l'est, sans l'ombre d'un doute —, mais il faut aussi être très posé, estime Jacques Cotton, président de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec. M.

Vincent est justement un homme très calme, au jugement sûr. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a vraiment pris la bonne décision. »

Après avoir consacré plus de 30 ans à la gestion d'établissements de santé, M. Vincent, qui agit toujours comme trésorier du conseil d'administration de l'ADGSSSQ, était entré cette année dans une demi-retraite. À la mi-cinquantaine, il était retourné aux études, au programme de maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, et s'était inscrit dans des cours portant sur les diagnostics organisationnels, les processus de changement et la recherche organisationnelle.

« Il n'en est pas à sa première tutelle, signale pour sa part Michel Lemay, qui a travaillé une douzaine d'années sous M. Vincent et qui lui a succédé à la tête de trois CHSLD et d'un CLSC de l'ouest de l'île de Montréal. À ma connaissance, il en a déjà assumées deux, l'une au CLSC de Valleyfield et l'autre, au CLSC-CHLSD de Rosemont. »

M. Lemay, qui parle de M. Vincent comme d'un « maître à penser », souligne que sous son règne, « le CLSC du Vieux-Lachine et l'un de nos CHSLD ont chacun obtenu un prix Persillier-Lachapelle, remis à des établissements s'étant illustrés pour la qualité des services rendus. M. Vincent a toujours cher-

ché à inculquer à ses collaborateurs la fierté du travail bien fait ».

S'il est du genre à donner beaucoup de latitude aux gens et à privilégier la méthode douce au départ, « il n'est pas du genre à plier comme un roseau », poursuit M. Lemay. « Il s'attend en retour à ce que l'on atteigne les résultats fixés. »

M. Vincent est détenteur d'une maîtrise en administration hospitalière, d'un baccalauréat en pédagogie et d'un baccalauréat en administration des affaires.

Il s'est tenu loin des médias, hier, profitant de la journée pour se plonger dans ses dossiers. Il fera son entrée aujourd'hui à l'hôpital Saint-Charles-Borromée.

Canada

Rendement garanti ou Rendement garanti.

OBLIGATION À PRIME
DU CANADA

2,35%

2,75%

3,00%

4,00%

5,50%

AN 1

AN 2

AN 3

AN 4

AN 5

ÉMISSION 36 : taux annuel composé de 3,51 % au bout de 5 ans.
L'Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants.

ou

OBLIGATION D'ÉPARGNE
DU CANADA

1,65%

AN 1 - ÉMISSION 86

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps.

- En vente jusqu'au 1^{er} janvier 2004*

• Les obligations sont garanties par le gouvernement du Canada
- Les obligations sont assorties des options REER et FERR

• Aucuns frais; 100 \$ suffisent pour commencer
- En vente à votre institution bancaire ou financière. Ou achetez-les directement au www.oec.gc.ca, ou encore par téléphone au 1 888 773-9999 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure de l'Est

Les porteurs d'obligations sont priés de noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2004, l'émission 17 de l'Obligation à prime du Canada portera les taux indiqués plus haut durant les 5 prochaines années. Les émissions 56, 62, 68, 74 et 80 de l'Obligation d'épargne du Canada porteront pour l'année prochaine le taux susmentionné.

Obligations d'épargne
du Canada
un excellent mode d'épargne. c'est garanti.

3192045A

*Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.



SAINT-CHARLES-BORROMÉE SOUS TUTELLE

« Les médias ont joué un rôle important dans le sens positif. »

Le ministre Philippe Couillard, en présentant le contenu du rapport sur Saint-Charles-Borromée

Hébergement des aînés et des malades mentaux

La vérificatrice avait déjà sonné l’alarme

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Les histoires d'horreur de Saint-Charles-Borromée et le cauchemar des patients en psychiatrie de l'hôpital Jean-Talon n'ont pas surpris outre mesure la vérificatrice générale par intérim, Doris Paradis. Il y a 18 mois, elle avait attiré l'attention sur des « lacunes importantes » dans le contrôle exercé par les régies régionales de la santé et les établissements sur l'hébergement des personnes en perte d'autonomie.

Dans un rapport à l'Assemblée nationale, la vérificatrice avait fait « des recommandations très importantes à l'ensemble du réseau », a-t-elle rappelé hier en conférence de presse, à l'occasion de la publication du second volet de son rapport 2002-2003.

Et les six patients en psychiatrie, affamés et souffrant du froid, du foyer clandestin fermé en fin de semaine dernière, sont l'illustration des problèmes de la « désinstitutionnalisation » amorcée il y a plus de 10 ans. « C'est un échec important sur plusieurs grands volets », a tranché sans appel M^{me} Paradis.

Visiblement, elle avait prévu qu'on l'amènerait sur le terrain des dérapages récents et préparé des notes rappelant ses observations de l'époque. « J'avais constaté plusieurs lacunes concernant l'enca-drement, la supervision qui étaient effectués par les régies régionales, par les établissements du réseau de la santé pour tout ce qui était des ressources intermédiaires », a-t-elle rappelé hier. Au premier chef, elle visait les régies régionales, qui avaient « beaucoup à faire encore pour encadrer » les soins aux personnes en perte d'autonomie. En outre, les régies accusaient un manque de contrôle important sur la qualité des résidences privées.

Comment expliquer que ces recommandations soient restées lettre morte ? Les bavures de Saint-Charles-Borromée et de Jean-Talon ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'un problème « généralisé », souligne M^{me} Paradis. « Il faut attendre les conclusions de l'enquête et je constate qu'il peut rester des faiblesses très importantes », a-t-elle ajouté.

Le dernier inventaire de ces rési-



PHOTO LE SOLEIL

La vérificatrice générale du Québec, Doris Paradis, a présenté hier le second volet de son rapport 2002-2003.

dences — du type de celle de la rue Tillemont, qui était carrément insalubre — remonte à 1994, déplore M^{me} Paradis. En conséquence, constatait-elle il y a un an et demi, les régies régionales n'avaient aucune assurance quant à la qualité des services reçus par les patients hébergés en milieu familial. En fait, les régies ne pouvaient même pas vérifier si ces foyers détenaient un permis. Or M^{me} Paradis recommandait précisément que l'on s'assure que tous ces établissements détenaient un permis, garant de la qualité des services rendus.

« Si le réseau n'est pas en mesure de s'assurer que ces contrôles sont effectués, malheureusement il y a des risques élevés qu'il y ait des situations déplorables qui

surviennent », a prévenu M^{me} Paradis.

Des constats semblables

Du côté du ministre Philippe Couillard, on prenait acte du verdict de la vérificatrice. « Les constats de la vérificatrice rejoignent les nôtres », a affirmé Cathy Rouleau, porte-parole du ministre de la Santé. Sur les ressources intermédiaires, M. Couillard est convaincu qu'il faudra aller plus loin que la « déclaration volontaire » que font les établissements qui accueillent des personnes en perte d'autonomie.

Ces services étaient clairement sous-financés, dit M^{me} Rouleau, rappelant qu'une injection supplémentaire de neuf millions avait été

accordée par Québec. Le ministre acquiesce au verdict de « failles importantes » dans les services aux déficients mentaux. Les programmes destinés à cette clientèle étaient « éclatés » au ministère de la Santé, conçus par plusieurs équipes distinctes qui travaillaient isolément, souligne-t-elle.

Santé mentale

Une partie importante du rapport annuel de la vérificatrice porte sur les problèmes constatés dans les services de santé mentale, où elle déplore « le manque de leadership du Ministère et des régies régionales ». Pas moins de 27 recommandations avaient été formulées pour améliorer ces services en 1995. Mais seulement trois ont jusqu'ici

été appliquées rigoureusement — dans l'ensemble le quart des propositions ont obtenu une réponse satisfaisante.

Les problèmes de dépression, de toxicomanie ou d'alcoolisme touchent un jour ou l'autre une personne sur cinq. Entre 1987 et 1998, les absences du travail pour des problèmes de santé mentale ont plus que doublé. Ainsi, entre 30 % et 50 % des absences prolongées du travail ont des causes psychologiques ; en 1990 cette proportion n'était que de 18 %.

À l'issue d'une vérification réalisée entre octobre 2002 et septembre 2003 auprès du Ministère et de quatre régies régionales, la vérificatrice fait un constat alarmant. « C'est préoccupant. Il y a beaucoup de difficulté d'accès aux services de base comme aux services spécialisés », précise M^{me} Paradis. Son rapport relève des délais de un à six mois pour des soins dans un CLSC par un psychologue ou un travailleur social. Pour des soins psychiatriques l'attente varie de 3,8 mois à 14 mois selon la région.

M^{me} Paradis relève aussi des problèmes dans l'hébergement de ces patients et un « problème majeur » de planification, de coordination de l'ensemble des actions tant au Ministère qu'aux régies régionales.

Les lits pour les malades mentaux diminuent constamment, passant de 6000 à 3500 entre 1995 et 2002, une réduction de 42 % qui accroît les disparités régionales — Montréal a 60 % des places avec 33 % de la population. Montréal-Centre compte 25 psychiatres par 100 000 habitant, Québec en a 17, mais Laval 4,8, les Laurentides 5,2 et on n'en trouve que deux sur la Côte-Nord. Les budgets sont répartis sur une base historique sans tenir compte des besoins apparus, avec comme conséquence qu'à Québec on dépense trois fois plus en service de santé mentale par habitant que dans la région de Laval, par exemple.

Plusieurs patients sont actuellement en attente d'une résidence qui répondrait à leur besoin. Les ressources disponibles sont mal adaptées et insuffisantes, de sorte que bien des patients prêts à sortir des institutions doivent demeurer dans les hôpitaux à cause du manque de places, peut-on lire dans le rapport de M^{me} Paradis.

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT

Le diagnostic

> Le cas de Danielle, appelée Marie jusqu'à maintenant, n'était pas un fait isolé. D'autres usagers subissent des abus physiques et psychologiques de la part de certains membres du personnel.
> La sanction imposée aux deux employés fautifs — deux jours de suspension — est nettement insuffisante pour permettre à la direction de signifier aux autres employés sa totale réprobation à l'endroit de tels gestes et sa politique de tolérance zéro.
> Les nombreuses plaintes verbales et écrites de la famille de Danielle furent traitées à la pièce, sans perspective globale.
> Des efforts importants ont été déployés pour accroître le respect du personnel envers les usagers, mais sans contrôle rigoureux des comportements irrespectueux.
> La direction (de l'hôpital) est à bout de souffle.
> Si la situation actuelle perdure, elle pourrait mettre en danger la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des usagers.

Les remèdes

> Refaire la crédibilité de l'organisation.
> Un redressement s'impose pour cette organisation qui traverse une crise importante.
> Agir rapidement pour que la confiance revienne.
> Il est recommandé — c'est fait — que le ministre (Couillard) assume l'administration provisoire du CHSLD Centre-ville de Montréal.
> L'administrateur provisoire doit prendre des mesures pour améliorer le soutien professionnel aux équipes et la formation offerte au personnel.



CONTEMPORAINE



LE TEE-SHIRT V ARGENTÉ 29.95

Forme simple, matière éclatante pour un tee-shirt de fête en tricot lurex argent sur gris, noir, rose, ou bleu poudre. Une exclusivité Simons. P.m.g.tg.



LA CHEMISE RAYÉE BRODÉE 39.95

La texture froissée pure mode de la saison, un cadeau exclusif signé La Contemporaine. Poly-coton en combinaisons de bleu ou rose. 4 à 16. Rég. 50.00



LE DUO SACS À BANDOULIÈRE CEINTURE 49.95

Une valeur vraiment exceptionnelle, un cadeau génial. Deux sacs coordonnés, le grand cabas à compartiment double et sa mini pochette façon cuir surpiqué en contraste sur noir, brun, rouge. Rég. 65.00



LE CARDIGAN BORDS-CÔTES ZIGZAG 39.95

Un cadeau exclusif de notre collection laine d'agneau et angora. Charbon, noir, ivoire, bleu pâle. P.m.g.tg.

3191664A



Le certificat-cadeau Simons...

C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.



simons

SUITES DE LA UNE

Il y a unanimité: «C’est un sérieux problème»

SUSPENSION suite de la page A1

L’enquête de *La Presse*, qui levait le voile sur l’utilisation régulière par les joueurs de la Ligue d’une foule de substances, légales ou non, servant à améliorer la performance ou à faciliter la récupération, a par ailleurs suscité un flot de témoignages de la part d’anciens joueurs et entraîneurs, qui ont confirmé l’existence d’un sérieux problème au sein du circuit Courteau.

« En ce qui concerne les substances comme la créatine et l’éphédrine, l’abus est de plus en plus répandu. On tente de sensibiliser les jeunes aux effets négatifs de la consommation, mais le message est dur à passer », a déclaré l’ancien entraîneur-chef des Voltigeurs de Drummondville, Francis Breault.

De plus, il ressort que certaines équipes, comme les Olympiques de Gatineau, fournissent de la créatine — un produit qui ne figure pas sur la liste des produits interdits de l’Agence mondiale antidopage, mais qui permet à l’organisme de se régénérer plus rapidement après l’effort — à leurs joueurs, sous supervision médicale.

Cette pratique avait commencé à l’époque où l’entraîneur actuel du Canadien de Montréal, Claude Julien, était à la barre de l’équipe de l’Outaouais, entre 1996 et 2000, et s’est poursuivie depuis, a confirmé le Dr Donald Plouffe, médecin de l’équipe. Interrogé hier au Centre Bell, Julien s’est défendu en disant que la créatine est un produit naturel qui ne pose pas de problèmes de consommation. « Si on me dit le contraire, on verra ce qu’il faut faire pour gérer la situation. »

Un des prédécesseurs de Claude Julien, Alain Vigneault, aurait aussi fourni de la créatine à ses joueurs à l’époque où il dirigeait les Harfangs de Beauport, en 1995-1996, selon un article paru en 1999 dans le quotidien *Le Droit* d’Ottawa. Il était aussi copropriétaire de Nutrition Sports Fitness, une entreprise de Hull qui fournissait plusieurs équipes en créatine jusqu’à il y a deux ans.

Problème grossi

Au cours d’une conférence convoquée à la hâte dans un hôtel de Longueuil, le commissaire Courteau a affirmé être « conscient du problème, même s’il a été grossi ». Enrico Ciccone, responsable des joueurs de

niveau junior majeur et midjet AAA pour l’agent de joueurs Gilles Lupien, soutenait dans *La Presse* qu’au moins une douzaine de joueurs par équipe consommaient différentes drogues, de la marijuana aux amphétamines en passant par les calmants, les somnifères et l’éphédrine.

Le Dr Jean-Luc Bétit, médecin des Tigres de Victoriaville et président du Comité des médecins de la LHJMQ, affirmait pour sa part que tous les médecins de la Ligue avaient constaté des cas d’intoxication à l’éphédrine au cours des dernières années.

La Ligue s’est dotée d’une première politique antidopage il y a sept ans, a rappelé M. Courteau, mais elle a abandonné les tests de dépistage il y a un an et demi car elle ne s’entendait pas avec le Centre canadien pour l’éthique dans le sport (CCES) sur les sanctions à imposer.

Le CCES, agence antidopage nationale, souhaitait que les trois ligues de calibre junior majeur (celles du Québec, de l’Ouest et de l’Ontario) se conforment aux dispositions du Code mondial antidopage, qui prévoit une suspension automatique de

deux ans dès la première infraction.

Selon la nouvelle politique envisagée par la Ligue, qui souhaite réaliser entre 50 et 75 tests inopinés par an à compter de la saison prochaine, une première infraction entraînerait une suspension de trois à cinq matchs et le joueur visé ferait ensuite l’objet d’un contrôle subséquent en cours de saison. Une récidive l’obligerait à défiler dans le bureau du commissaire, mais l’objectif ne serait pas de bannir les joueurs, a dit M. Courteau, qui a pourtant parlé d’une politique de « tolérance zéro ».

« On considère qu’une suspension, qu’elle soit d’un, de cinq ou de plus de matchs est une sanction sévère, surtout si on l’annonce dans un communiqué de presse qui fait état des raisons de la suspension », a fait valoir M. Courteau.

Du côté du CCES, on ouvre la porte à un compromis. Le PDG de l’organisme basé à Ottawa, Paul Melia, a expliqué à *La Presse* que le Code mondial antidopage prévoit que les pays peuvent adopter des règles plus flexibles pour les athlètes de calibre « domestique » (par opposition à ceux qui disputent des compétitions internationales), une caté-

gorie dans laquelle pourraient tomber les joueurs de niveau junior majeur.

« Il y a de l’espace pour explorer des manières d’appliquer le Code au junior », a dit M. Melia, qui n’a toutefois pas voulu préciser si les sanctions prévues par la Ligue dans sa nouvelle politique pourraient s’avérer acceptables pour le CCES.

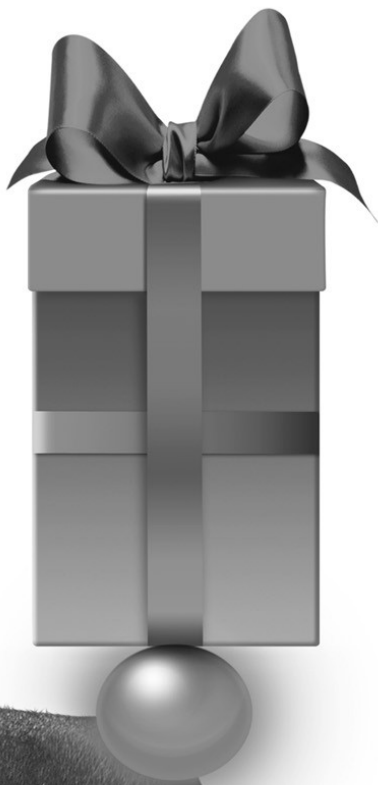
Situation inquiétante

Le ministre responsable du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, juge par ailleurs la situation suffisamment inquiétante pour suivre le dossier de très près. Le gouvernement ne compte pas rester inactif, a-t-il promis.

« Nous envisageons déjà d’accompagner la Ligue et probablement qu’il faut envisager d’aller plus loin que la seule Ligue. Je le dis à l’avance, ce n’est pas une histoire qui va se terminer la semaine prochaine », a déclaré le ministre hier.

« C’est troublant et inquiétant. On a des jeunes qui, dans l’espoir de faire carrière dans le sport professionnel, dans l’espoir d’avoir un avenir au hockey, mettent en péril leur santé, mettent en péril leur avenir et ça, je pense que c’est très inquiétant. »

Dénichez le plus beau cadeau.



25\$ de rabais additionnel sur ces appareils à 50\$

Option Fido à Fido
2 mois gratuits

> Appels locaux, messages
textes et clavardage illimités
entre abonnés Fido

Aucun contrat à signer

Passez à un magasin Fido® ou composez le 1 888 481-FIDO.

Valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks, avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel. L'offre de deux mois gratuits de l'option Fido à Fido ne peut pas être jumelée au forfait Fido à Fido. Le prix de 50\$ est établi après l'application d'un crédit. Certaines restrictions s'appliquent. Détails en magasin.



LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland

- Place Versailles
- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme

- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou



QUALITÉ DE L'EAU

La vérificatrice générale recommande plus de mesures coercitives

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – La vérificatrice générale recommande au ministère de l'Environnement d'user davantage de mesures coercitives pour forcer les réseaux municipaux à respecter le règlement sur la qualité de l'eau potable.

Dans son rapport annuel, la vérificatrice par intérim, Doris Paradis, fait état de 18 000 dérogations à la fréquence mensuelle minimale de contrôle bactériologique de l'eau potable, une situation « préoccupante », dit-elle, que révélait *La Presse* le 22 novembre dernier.

Ces manquements touchent la grande majorité des réseaux d'eau potable au Québec, soit 2500 sur les 3000 répertoriés, et les infrac-

tions s'étirent parfois sur une très longue période de temps. « Les responsables de 776 réseaux — desservant 1,1 million de personnes — ont enfreint le règlement au moins neuf mois sur les 18 examinés, ce qui est une proportion très élevée », décrit le rapport de la vérificatrice.

Sans parler de danger public, M^{me} Paradis souligne que les dérogations amènent des « risques plus élevés » de détérioration de la qualité de l'eau. Elle pense donc que le ministère de l'Environnement devra se montrer plus sévère. « Les moyens du Ministère sont quand même importants ; ça peut même aller jusqu'à des possibilités de recours judiciaires », de souligner la vérificatrice.

Le ministre de l'Environnement,

Thomas Mulcair, n'a pas tardé à réagir hier. Il a annoncé, par voie de communiqué, un meilleur suivi

Sans parler de danger public, M^{me} Paradis souligne que les dérogations amènent des « risques plus élevés » de détérioration de la qualité de l'eau.

des cas hors normes ainsi que la mise en place d'une « procédure pénale accélérée » pour les contrevenants. « Le fait que l'eau potable au Québec soit de qualité et que le rapport soit positif sur bien des

points ne doit pas nous empêcher de porter une attention particulière aux correctifs à apporter », a fait savoir M. Mulcair.

Depuis juin 2001, la qualité bactériologique de l'eau potable doit être testée au moins deux fois par mois dans les réseaux alimentant moins de 1000 personnes, et au moins huit fois par mois dans ceux qui alimentent jusqu'à 8000 personnes. À Montréal, l'eau est testée jusqu'à 10 fois par jour.

Les dérogations au règlement sur l'eau potable ne signifient pas pour autant qu'un cas extrême, comme celui de Walkerton en Ontario, pourrait survenir au Québec. Sur 454 cas détectés de présence de la bactérie *E. coli*, seulement six situations de retard dans les avis d'ébullition ont été détectés.

En fait, la vérificatrice générale souligne surtout que le gouvernement ne possède pas un tableau de la compétence des opérateurs de réseau d'eau potable au Québec. Elle pense également que ceux-ci devraient connaître davantage la qualité de l'eau à l'entrée des réseaux afin de mieux gérer les risques.

Elle invite également Québec à dresser le portrait des 3000 petits

réseaux privés d'eau potable dont on ne sait absolument rien.

Ainsi, dans les campings, les ZEC et les camps de vacances, il n'existe aucune inspection et analyse de l'eau.

Des ponts coûteux

Autant dans le cas de l'eau potable que dans celui des ponts du Québec, la gestion et la planification sont au coeur des problèmes identifiés par la vérificatrice générale.

Si la sécurité des automobilistes n'est pas en cause, souligne M^{me} Paradis, les coûts de rénovation et de réfection risquent de grimper en flèche au ministère des Transports en raison d'une « sous-évaluation des besoins » et d'une planification « mal appliquée ».

Son rapport souligne que 11 % et 14 % des 9000 ponts du ministère des Transports, dont la valeur est estimée à huit milliards de dollars, n'ont pas été inspectés en 2001 et en 2002.

« Les interventions ont été insuffisantes au cours des trois dernières années, souligne le rapport, pour combler l'ensemble des besoins prioritaires. En conséquence, la situation est préoccupante quant à l'ampleur des sommes à déboursier ultérieurement pour préserver le capital investi. »

Ça c'est extra ! 3 500 \$ d'équipement supplémentaire sans supplément.*



Banquette de 3^e rangée divisée 50/50 avec dossiers rabattables



Transmission automatique 5 rapports



Rétroviseur intérieur électrochromique avec boussole



Coussins gonflables nouvelle génération



Chaufferette auxiliaire à l'arrière



Siège à réglages assistés pour le passager



Système d'avertissement de basse pression des pneus



Banquette de 2^e rangée divisée 60/40 coulissante avec inclinaison du dossier



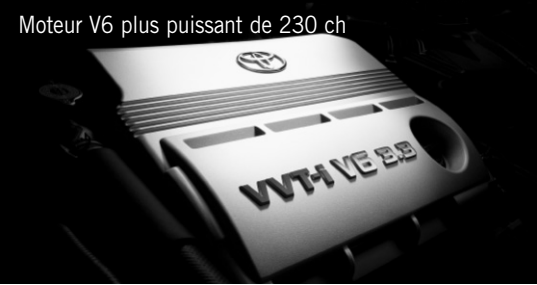
Commandes du système audio intégrées au volant



Roues en alliage de 17 po



Coussins gonflables latéraux en rideau à l'avant et à l'arrière



Moteur V6 plus puissant de 230 ch

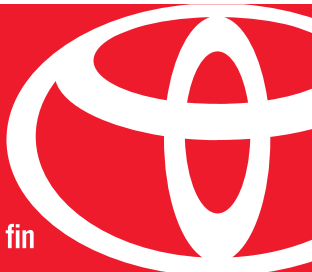


3190306A

Highlander 2004

Passez voir le concessionnaire Toyota le plus près de chez vous aujourd'hui. Vous pouvez aussi visiter notre site à toyota.ca ou composer le 1 888 Toyota-8.

CAMION TOYOTA
un coup de cœur sans fin



*Le Highlander Limited 2004 (modèle 7 places EP21AP-C) comprend maintenant de nouveaux équipements de série ou des équipements offerts en option sur le Highlander Limited 2003 (modèle HF21AP-C), totalisant une valeur ajoutée de 3 720 \$ (basée sur des différences dans le PDSF).

POLITIQUE

Pas de grève dans les services de garde scolaire

MARIE ALLARD

Que les parents d'enfants d'âge scolaire se rassurent : les services de garde des écoles ne seront pas fermés demain, contrairement à plusieurs centres de la petite enfance. « Nous n'avons pas l'intention de faire circuler de mot d'ordre à nos membres pour qu'il y ait débrayage, a indiqué hier Maurice Locas, coordonnateur de l'Association des services de garde en milieu scolaire. Ce sont les directions d'école qui gèrent nos services de garde, et aucun ne veut de grève, alors il n'y en aura pas. » Une information confirmée par Claudette Lechasseur, porte-parole de la Commission scolaire de Montréal.

« Rien ne nous laisse croire que nos services de garde seront perturbés jeudi (demain), a-t-elle dit. Nous verrons bien ! »

En classe, le calme devrait aussi régner. « Partout, le travail va se faire, a assuré Louise Rochefort, directrice des communications à la Centrale des syndicats du Québec. Il pourrait y avoir des activités devant les écoles, mais ce

n'est ni une journée d'étude, ni une grève. »

Le personnel de soutien des commissions scolaires et des universités pourrait lui aussi manifester. « Il va se passer quelque chose, c'est certain, mais nous ne donnons pas d'information sur nos actions avant jeudi matin », a dit Astrid Gagnon, responsable des communications au Syndicat québécois des employés de service, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

C'est peut-être dans les cégeps que la grogne sera la plus palpable. « Il va y avoir des manifestations un peu partout, en collaboration avec les employés de soutien et les étudiants », a indiqué France Désaulniers, porte-parole de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), qui représente les deux tiers des professeurs de cégep.

Certains syndicats, notamment celui du cégep de Trois-Rivières, ont annoncé une levée de cours de 11h30 à 13h pour participer au mouvement, a précisé M^{me} Désaulniers. Aucun ne semble cependant avoir annulé les cours pour la journée complète.

Des travailleurs de la santé manifesteront deux jours plutôt qu'un

PRESSE CANADIENNE

Quelque 65 000 travailleurs de la santé et des services sociaux de sept organisations syndicales manifesteront ce midi devant les établissements où ils travaillent.

Le geste se veut une désapprobation des projets de loi 25 (fusion des conseils d'administration des établissements de santé), 30 (réduction du nombre d'accréditations syndicales) et 31 (facilitation de la sous-traitance) que veut adopter le gouvernement Charest avant les fêtes.

Dans un communiqué commun des présidents des sept groupes syndicaux et professionnels, on note que les membres sont invités à porter le macaron indiquant « Tout bousculer = Danger », et ce, jusqu'à la conclusion des débats sur ces projets de loi.

Les organisations syndicales en cause sont la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du

Québec, l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec, l'Association professionnelle des technologistes médicaux, la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé, la Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et le Syndicat professionnel des diététistes et nutritionnistes du Québec.

Jointe en fin de journée, hier, la présidente de la FIIQ, Jennie Skene, a assuré que les services ne seront pas perturbés par l'action des infirmières, prévue pour aujourd'hui de 11h30 à 13h30, ni demain alors qu'elles participeront aux activités de mobilisation des centrales.

« Les gens vont utiliser leur pause de midi et ne feront aucun arrêt de travail, a soutenu la leader syndicale. Ils vont agir dans un cadre légal, sans débrayage. »

Les actions de demain prendront des formes diverses, par exemple une marche dans un corridor ou une rencontre avec le directeur général de l'institution, prévoit M^{me} Skene.

Noël s'en vient, nos sièges s'en vont!

Peu importe ce que l'hiver vous réserve, vous pouvez toujours profiter du confort et du service que VIA Rail a à vous offrir. Mais hâtez-vous et réservez votre voyage dès aujourd'hui, car à l'approche des fêtes, nos trains se remplissent vite!

1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245)
ATS 1 800 268-9503 (malentendants)

www.viarail.ca
VIA 
VIA Rail Canada

MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

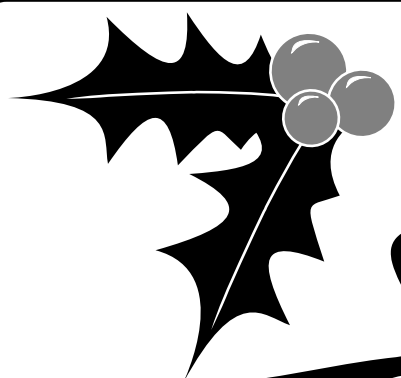
SOLDES

COLLECTION FEMME ENCEINTE

Montréal
2185, rue Crescent,
843-6996


COLLECTION FEMME ENCEINTE

Toronto
128, Cumberland Street,
(416) 972-0207



offre spéciale pour les fêtes

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

0%

OFFRE POUR UN TEMPS LIMITÉ



FORESTER 2.5X 2004

PRIX SPÉCIAL À L'ACHAT
28,750\$*

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

- Moteur boxer 2,5 litres - 165ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Climatiseur
- Et beaucoup plus encore...



OUTBACK 2004

PRIX SPÉCIAL À L'ACHAT
32,150\$*

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

- Moteur boxer 2,5 litres - 165ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Climatiseur
- Et beaucoup plus encore...

La Traction Intégrale Subaru, pour la sécurité de votre famille d'abord.

Informez-vous du PLAN DE PROTECTION **SUBARU**

ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES SUBARU DU GRAND MONTRÉAL

JOHN SCOTTI SUBARU SAINT-LÉONARD	JOLIETTE SUBARU JOLIETTE	SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL	SUBARU STE-AGATHE STE-AGATHE-DES-MONTS	SUBARU ST-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE	CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY	SUBARU ST-JÉRÔME SAINT-JÉRÔME
SUBARU RIVE-SUD GREENFIELD PARK	CARREFOUR SUBARU AUTO SAINTE-ROSE, LAVAL	SUBARU DES SOURCES DOLLARD DES ORMEAUX	LACHUTE SUBARU BROWNSBURG	SUBARU DE LAVAL ADM. AUTOMOBILES	SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY	



SUBARU

GUIDÉE PAR UNE FORCE INTÉRIEURE™

* Prix spécial à l'achat: transport et préparation 1295 \$. Taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. ** Possibilité de financement à l'achat à partir de 0%, disponible sur le modèle Forester 2.5X 2004 (4J1QW, 4J2QW) et sur le modèle Outback Familiale 2004 (4D1RA, 4D2RA) pour un terme limité. Immatriculation, assurances, taxes sur les pneus neufs et autres taxes en sus. Frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation de crédit par «Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada» Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru. Offre valide jusqu'au 31 décembre 2003.

www.subaru.ca

POLITIQUE

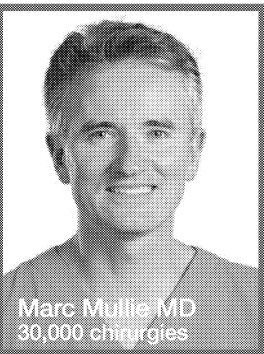
Mariage gay Le ministre Cauchon résiste...



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE

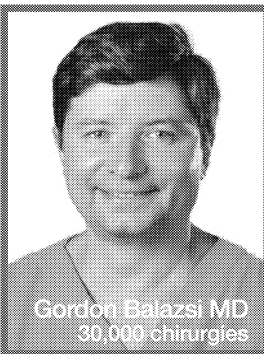
Le ministre de la Justice, Martin Cauchon, a résisté aux avances de l'animateur de télévision Jean-René Dufort qui l'a demandé en mariage hier, en pleine conférence de presse. Le ministre a d'abord hésité à répondre à la demande de l'animateur d'*Infoman*, puis il a prétexté qu'il était déjà marié. À défaut d'assister au début d'une union entre conjoints de même sexe, l'audience s'est contentée d'une bonne rigolade. M. Cauchon a présenté un projet de loi portant sur la reconnaissance juridique des mariages entre conjoints de même sexe, mais on ne connaît pas le sort que lui réserve le futur premier ministre, Paul Martin.

CORRECTION AU LASIK SANS COMPROMIS.



Marc Mullie MD
30,000 chirurgies

LASERVUE
vous offre
le choix...



Gordon Balazsi MD
30,000 chirurgies

Du LASIK de base..... Jusqu'à un plan WAVEFRONT
à partir de **590** \$/oeil* de correction sur mesure
ZYOPTIX ou LADARWAVE

* Le prix varie selon la prescription. Aucun frais additionnel. L'offre se termine le 31 décembre 2003.



L A S E R V U E
(514)-738-6666
www.laservue.net

Financement
disponible



Stationnement gratuit

La qualité à tout prix

SOLDE
AVANT NOËL

Tous nos complets
20% à 50%
de rabais

Sélection
de vestons sport
jusqu'à **50%** de rabais

OGILVY
monsieur

REZ-DE-CHAUSSÉE
1307, RUE STE-CATHERINE OUEST ET DE LA MONTAGNE,
MONTRÉAL — TÉL.: (514) 845-4742

Pose, valves, équilibrage
et spécialiste inclus!



PNEUS D'HIVER À PARTIR DE **59⁹⁵\$**

Uniroyal ^{MD} Tiger Paw ^{MD} Ice & Snow ^{MD}	P155/80R13	59,95 \$
Uniroyal ^{MD} Tiger Paw ^{MD} Ice & Snow ^{MD}	P195/70R14	89,95 \$
Uniroyal ^{MD} Tiger Paw ^{MD} Ice & Snow ^{MD}	P205/70R15	94,95 \$
Uniroyal ^{MD} Tiger Paw ^{MD} Ice & Snow ^{MD}	P225/60R16	114,95 \$
BFGoodrich ^{MD} Winter Slalom ^{MC}	P195/70R14	99,95 \$
BFGoodrich ^{MD} Winter Slalom ^{MC}	P205/70R15	109,95 \$
BFGoodrich ^{MD} Winter Slalom ^{MC}	P225/60R16	124,95 \$
Michelin ^{MD} Arctic ^{MC} Alpin ^{MD}	P195/70R14	119,95 \$
Michelin ^{MD} Arctic ^{MC} Alpin ^{MD}	P205/70R15	129,95 \$
Michelin ^{MD} Arctic ^{MC} Alpin ^{MD}	225/60R16	164,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P155/80R13	59,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P195/70R14	99,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P205/70R15	109,95 \$
Goodyear Ultra Grip Ice	P195/70R14	119,95 \$
Goodyear Ultra Grip Ice	P225/60R16	139,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P195/70R14	84,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P205/70R15	89,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P225/60R16	109,95 \$

On a le *pneu de camionnette* qu'il vous faut!

Uniroyal ^{MD} Laredo ^{MD} AWT ^{MD}	P235/75R15	119,95 \$
Uniroyal ^{MD} Laredo ^{MD} AWT ^{MD}	LT245/75R16	169,95 \$
BFGoodrich ^{MD} All Terrain ^{MD} T/A KO	LT245/75R16	189,95 \$
Michelin ^{MD} LTX ^{MD} M/S	P235/75R15	149,95 \$
Michelin ^{MD} LTX ^{MD} M/S	LT245/75R16	209,95 \$
Goodyear Wrangler AT/S	P235/75R15	169,95 \$
Goodyear Wrangler AT/S	LT245/75R16	199,95 \$
Goodyear Workhorse Extra Grip Radial	LT245/75R16	209,95 \$

BFGoodrich
GOOD YEAR

MICHELIN
GENERAL TIRE

UNIROYAL
Continental
TIRES

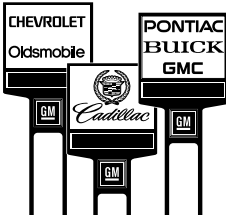
BRIDGESTONE
Firestone



Canada

Service
Goodwrench

Bien fait. À temps.



1 800 463-7483
goodwrench.gmcanada.com

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures et camionnettes GM. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003. Pour tous les détails voyez votre concessionnaire Goodwrench participant du Québec.

MERCI DE FAIRE DE FORD LE CHOIX N° 1 AU PAYS*



L'événement

On donne 1 véhicule par jour!



Freestar 2004*



Escape 2004



Focus ZX5 2004



F-150 2004*



Mustang 2004*

Venez choisir votre véhicule Ford
ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf
en stock et courez la chance de
gagner votre achat ou votre location
en entier. Il y a 7 véhicules par
semaine à gagner▼.

ACHAT OU LOCATION

**500 \$ GARANTI
ou**

**1 500 \$
2 500 \$
5 000 \$
10 000 \$**

ou

GAGNEZ VOTRE VÉHICULE!

TOUT LE MONDE EST GAGNANT!

ET... OBTENEZ DÈS MAINTENANT

2003

NEUFS EN STOCK

0%
de financement
à l'achat

jusqu'à 60 mois[†]

**+ 500 \$ à 1 500 \$ de
rabais supplémentaire****

2004

NEUFS EN STOCK

0%
de financement
à l'achat

jusqu'à 48 mois^{††}

OU

*Modèles exclus de l'offre à 0 %.

PASSEZ SANS TARDER POUR UN MEILLEUR CHOIX DE VÉHICULES.



ford.ca



Bien pensé



Donner toujours ce qu'il y a de meilleur... aux enfants, aux adolescents et aux mères.

Au CHU mère-enfant Sainte-Justine, les réalisations de la dernière année démontrent, une fois de plus, le savoir-faire et la passion de chacune de nos équipes. Nous désirons remercier l'ensemble du personnel pour tous ces gestes posés, chaque jour, dans le but d'améliorer la santé des mères, des enfants et des adolescents.

Nous souhaitons remercier également toutes les familles qui nous confient ce qu'elles ont de plus précieux: la santé de leurs enfants.

Monic Houde
Présidente du conseil d'administration
CHU mère-enfant Sainte-Justine

Khiem Dao
Directeur général
CHU mère-enfant Sainte-Justine

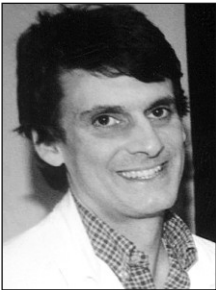


HÔPITAL
SAINTE-JUSTINE
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants

Université 
de Montréal

■ Pour soigner plus en douceur, un cardiologue, le D^r Joachim Miro, a corrigé une importante malformation chez un bébé de 15 mois, sans recourir à la chirurgie à cœur ouvert. Pratiquée pour la première fois en Amérique du Nord, cette intervention, réalisée sans anesthésie générale, a permis à l'enfant de passer moins de jours à l'hôpital. Résultats: moins de douleur et une récupération beaucoup plus rapide.



D^r Joachim Miro

■ Comment déloger, chez une fillette de 7 ans, un abcès important situé à la base du cerveau, sans recourir à l'ouverture du crâne? C'est ce qui a été réussi récemment par un spécialiste en oto-rhino-laryngologie, le D^r Louis Péloquin. Cette intervention, pratiquée pour la première fois au monde, a permis de sauver la vie de l'enfant tout en étant moins mutilante et moins invasive.



D^r Louis Péloquin



D^r Andrea Richter



D^r Grant Mitchel



D^r Andrée Rasquin

■ Une équipe de chercheurs composée de généticiens et d'un gastro-entérologue a identifié la cause génétique d'une maladie grave du foie pouvant entraîner la mort chez des enfants autochtones. Un test diagnostique a été mis au point, permettant aux parents concernés de connaître le risque d'avoir un enfant atteint de la maladie.

■ La création de la chaire de recherche François-Karl Viau permettra à son titulaire, le D^r Daniel Sinnett, de se consacrer à la recherche sur les facteurs génétiques des cancers chez l'enfant. Autre particularité: c'est grâce



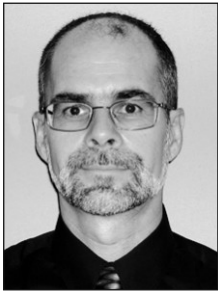
François-Karl Viau
D^r Daniel Sinnett

à l'initiative de la mère de François-Karl et à son appui financier que cette chaire a pu être mise sur pied.

■ En raison du taux alarmant de bébés victimes de maltraitance, des spécialistes de plusieurs disciplines ont travaillé à définir un outil concret de prévention du syndrome du bébé secoué: le thermomètre de la colère. Destiné aux parents et aux professionnels, il s'agit là d'un premier élément du projet de prévention provincial du Syndrome du bébé secoué élaboré par le CHU mère-enfant Sainte-Justine.



■ Des campagnes de promotion de la santé ont été préparées afin d'inciter les parents et les enfants à adopter des comportements sécuritaires: prévention de piqûres d'insectes, pratique sécuritaire des sports d'été, installation adéquate de sièges d'auto pour bébé et pour enfant.



D^r Louis Geoffroy

■ La Collection Parents et les Soirées Parents ont rejoint, avec 14 nouveaux titres et plusieurs conférences, des milliers de parents et de professionnels préoccupés des grandes questions concernant les enfants et les adolescents.

■ En début d'année, des experts de Héma Québec et de Sainte-Justine ont mis de l'avant un programme québécois de banque publique de sang de cordon. Ainsi, il est possible d'offrir un traitement novateur à des enfants atteints de maladies autrement mortelles.



Toutes ces actions s'accompagnent, jour après jour, d'attentions, de sourires, de réconfort et de l'engagement de chacun à la cause des mères et des enfants...

■ La dernière année a marqué une étape dans l'histoire de la Fondation de l'Hôpital, avec le lancement de la vaste campagne de développement *Grandir en santé* dont l'objectif est de recueillir 100 millions de dollars. Les membres de la communauté d'affaires, la population, les bénévoles et le personnel ont joint leurs efforts pour aider Sainte-Justine à grandir.

Rapport financier 2002-2003

Fonds d'exploitation

Dépenses par secteurs d'activité		
Secteurs	Dépenses	%
Services diagnostiques et thérapeutiques	68 307 876\$	34%
Soins infirmiers	47 206 158\$	22,5%
Réadaptation	15 594 233\$	8%
Services ambulatoires	14 152 642\$	7%
Soins spécialisés à domicile	1 745 327\$	1%
Soutien à l'enseignement	2 020 027\$	1%
Services de soutien	10 326 364\$	5%
Services administratifs	13 817 749\$	7%
Services techniques	27 733 535\$	14%
Dépenses non réparties	1 011 452\$	0,5%
Total	201 915 363\$	100%

Fonds d'immobilisation

Sources de financement	\$	%
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre	5 314 618\$	58%
Fondations	1 454 431\$	16%
Recherche	2 107 461\$	23%
Autres sources	315 722\$	3%
Total	9 192 232\$	100%

Tableau des activités

Admissions	19 592
Journées d'hospitalisation	127 026
- Courte durée	108 064
- Longue durée	11 786
- Réadaptation	7 176
Soins de jour - traitements	23 155
Réadaptation	
- Heures de prestation de services	178 652
- Nombre de patients	4 704
Bloc opératoire	
- Patients	8 617
- % chirurgie d'un jour	53,1%
Accouchements	3 519
Visites à l'urgence	59 865
Consultations externes	161 692

États financiers 2002-2003

Fonds d'exploitation

	Activités principales	Autres activités
Revenus	\$	\$
Financement de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre	182 011 442\$	
Revenus d'autres établissements	172 270\$	
Contributions des usagers	4 714 362\$	
Ventes de services	2 345 570\$	
Subventions fédérales et autres organismes de recherche		19 420 315\$
Financement de la RAMQ (résidents et internes)		3 437 502\$
Enseignement (Université de Montréal)		1 394 214\$
Services d'aides techniques		3 348 060\$
Aides à la communication		599 299\$
Autres revenus	5 501 183\$	387 521\$
Total des revenus	194 744 827\$	28 586 911\$
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	154 892 041\$	17 024 642\$
Autres dépenses	47 023 322\$	11 900 862\$
Total des dépenses	201 915 363\$	28 925 504\$
Excédent (déficit)	(7 170 536)\$	(338 593)\$

Vérificateurs: Samson Bélair Deloitte & Touche

La Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine a versé au cours de la dernière année la somme de 6,7 millions \$. Cette contribution a permis la réalisation de plusieurs projets de recherche et l'acquisition d'équipements.

Charest s’attire l’ire des femmes

FRANÇOIS CARDINAL

Déjà à couteaux tirés avec les centrales syndicales, le premier ministre Jean Charest a exacerbé les tensions en tenant des propos jugés « méprisants » et « sexistes » à l’endroit de la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Il a refusé de s’excuser, hier.

Dans une entrevue publiée hier dans *La Presse*, le premier ministre se disait ouvert au dialogue avec les dirigeants syndicaux, précisant d’abord, pour prouver sa bonne foi, que « M. (François) Vaudeuil de la CSD est venu au bureau il y a deux

semaines ». « J’ai vu ma petite madame Carbonneau il y a peut-être un mois à Québec », ajoutait-il.

Cette dernière phrase a soulevé l’ire des mouvements de femmes qui y voient une dangereuse dérive langagière indigne d’un premier ministre. Conscient d’avoir fait un faux pas, celui-ci, avant même de connaître la réaction des différents groupes, a tenté de payer les pots cassés, hier. En matinée, il a téléphoné à M^{me} Carbonneau, non pas pour s’excuser, mais pour s’expliquer.

« J’ai appelé M^{me} Carbonneau parce qu’il y avait de l’équivoque dans

les mots que j’ai lus (dans *La Presse*), a-t-il dit. Ça pouvait prêter à interprétation. Et quand ces choses-là m’arrivent, j’aime autant être très clair et dire vivement à M^{me} Carbonneau que j’avais aucunement l’intention de faire une remarque désobligeante. Bien au contraire. »

La bourde de M. Charest aura au moins eu le mérite de rétablir les communications entre le premier ministre et la CSN. Ainsi, à la demande expresse de M^{me} Carbonneau et à la veille d’une mobilisation générale des syndiqués, le premier ministre a accepté de rencontrer la présidente cet après-midi à 16h.

Qu’à cela ne tienne, les représentantes des femmes ont décrié les propos tenus par le premier ministre. « C’est un diminutif sexiste qu’on a l’habitude d’entendre de la part d’un vendeur de chaussures, a indiqué Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec. J’espère seulement que la

langue lui a fourché. »

Plus cinglante encore, l’ex-présidente de la Fédération des femmes et aujourd’hui membre du collectif D’abord solidaire, Françoise David, a condamné ces propos « méprisants » et « sexistes ». « Son petit bout de phrase insignifiant, M. Charest ne l’aurait certainement pas utilisé pour parler de sa précieuse Monique Jérôme-Forget (présidente du Conseil du Trésor). Pas plus qu’il aurait fait référence à son *petit monsieur Massé* (le président de la FTQ). »

Pour sa part, la principale intéressée a refusé de jeter de l’huile sur le feu. Bien que le premier ministre ait clairement refusé de s’excuser, M^{me} Carbonneau a interprété l’appel qu’elle a reçu comme des excuses formelles. « J’aurais pu avoir toutes sortes de réactions, mais je prends acte des excuses et en ce sens, le dossier est clos », a-t-elle dit en entrevue, hier.

Reste à voir si les syndiqués re-

prendront à leur compte, demain, la déclaration du premier ministre alors qu’ils tiendront une journée de débrayage dans tout le Québec. Leur mécontentement est lié à l’adoption prochaine de divers projets de loi, notamment celui sur la réduction du nombre d’accréditations syndicales dans les hôpitaux et celui sur la modification de l’article 45 du Code du travail sur la sous-traitance.

Le chef de l’Action démocratique, Mario Dumont, estime que dans un tel contexte, il aurait été de bon aloi pour le premier ministre de faire amende honorable et de s’excuser. « Ces gens-là ne se parlent pas, le contact est coupé et le premier ministre, dans son langage, manque certainement de prudence, manque de doigté et quand la forme vient ajouter au fond, on risque d’envenimer encore la situation », a-t-il indiqué.

Avec la collaboration de Gilles Normand et Pascale Breton

Aubaines Pèrenoëlesques



Pendant cinq jours seulement, profitez de la meilleure sélection de téléphones 1X neufs à moins de 50 \$ pour combler vos proches.

35\$



En prime, obtenez 6 mois d’appels locaux illimités avec ces modèles sélectionnés.

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité
1 888 4MOBILE www.bell.ca/cadeau



Offre valide du 11 au 15 décembre 2003. Nouvelles activations seulement. Sujet à un engagement de 24 mois. Des frais de résiliation anticipée s’appliquent. Certaines conditions s’appliquent. Prix/offres sujets à changement sans préavis. Photos à titre indicatif.



Auteuil
Entreprise Yaco enrg.
5330, boul. des Laurentides
(450) 628-9366

Dorval
J.D. Mobilité
10925, chemin Côte-de-Liesse
(514) 422-0511

Granby
Bell Mobilité
590, boul. Boivin
(450) 378-3618

Hull
Action Solutions Radio Inc.
73, rue Jean-Proulx
(819) 777-0999

Joliette
Boutique du téléphone
127, boul. St-Charles Borromé N.
(450) 752-5030

Lachine
CBCI Telecom inc.
2409, 46e Avenue
(514) 422-3334

Lafontaine
Cosat
2121, boul. Labelle
(450) 431-5122

Laval
Metro Com Canada
800, boul. Chomedey (120)
(450) 687-4000

Longueuil
Cellcom
650, place Trans-Canada
(450) 463-7777

Triacom
2771, boul. Jacques-Cartier Est
(450) 928-2244

Montréal
ABCO Telecom inc.
8900, rue Lajeunesse
(514) 389-8900

CelluMTL
Complexe Desjardins
(514) 282-3388

Citécell
5450, rue St-Patrick (101)
(514) 762-2000

Télécentre Québec
6855, rue St-Jacques Ouest
(514) 485-5222

Salaberry-de-Valleyfield
Librairies Boyer Itée
10, rue Nicholson
(450) 373-6211

Sherbrooke
Gobeil et Filles
4505, boul. Industriel
(819) 563-0406

St-Eustache
Communications J.D.
66, rue Dubois (107)
(450) 974-7444

Terrebonne
Her-Comm
1729, chemin Gascon
(450) 964-7777

Aussi offert dans
les magasins Espace Bell.

ACTUALITÉS

TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS

De mauvaises notes pour le Canada

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON — Le gouvernement américain s'apprête à intensifier son offensive contre le trafic d'êtres humains et continue de considérer que le Canada a encore du chemin à faire dans ce dossier.

Le conseiller principal du secrétaire d'État Colin Powell en matière de trafic d'êtres humains, John Miller, a indiqué hier que le Canada demeure dans la seconde de trois catégories établies par le département d'État afin d'évaluer la performance des diverses nations à ce sujet.

Le Canada s'est retrouvé au même rang que l'Albanie, le Rwanda et une soixantaine d'autres pays dans le rapport annuel du gouvernement améri-

cain sur le trafic d'êtres humains en juin dernier. Selon Washington, ces pays ne font pas tous les efforts possibles pour lutter contre ce que le président américain considère comme « une crise humanitaire » d'envergure.

M. Miller a dit savoir que le Canada a récemment poussé à la roue, notamment en faisant des efforts pour accroître le nombre de poursuites. En revanche, le département d'État n'a « pas encore commencé » l'évaluation devant mener au rapport qui sera publié en 2004. Le Canada est toujours, par conséquent, du second groupe.

Le conseiller du département d'État s'est dit conscient des susceptibilités à ce sujet au Canada. Il a précisé que

« plusieurs pays », dont le Japon, sont au même rang. « La seconde catégorie signifie que vous faites des efforts significatifs, a-t-il dit. Mais cela

Le Canada s'est retrouvé au même rang que l'Albanie, le Rwanda et une soixantaine d'autres pays dans le rapport annuel du gouvernement américain sur le trafic d'êtres humains en juin dernier.

signifie que vous ne vous conformez pas à la liste des normes minimales, une liste qui est très étendue. »

M. Miller a dit avoir participé à une tribune radiophonique au Canada après la publication du plus récent

rapport du département d'État. Il a entendu des témoignages, surtout en provenance de représentants d'organisations caritatives, affirmant que le

trafic d'êtres humains « est un problème au Canada » et soulignant « combien il reste à faire ».

Le conseiller a aussi déclaré hier que Washington et Ottawa ont discuté de coopération transfrontalière cet-

te année. Le rapport de juin dernier précisait que des personnes poussées à la prostitution et au travail forcé sont expédiées au Canada et, de là, sont transférées aux États-Unis.

Lundi, Colin Powell a présidé une rencontre du groupe de travail sur le trafic d'êtres humains à laquelle assistaient le ministre de la Justice, John Ashcroft, et le ministre de la Santé, Tommy Thompson. M. Miller a signalé que les membres de ce groupe ont promis de renforcer leurs efforts, au pays comme à l'étranger, pour lutter contre ce « fléau ». L'une des priorités de Washington au cours des prochains mois sera de s'attaquer au problème du tourisme sexuel.

M. Miller a rappelé que George W. Bush a consacré « plus de 20 % » de son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU en septembre à expliquer à quel point la lutte contre le trafic d'êtres humains est une priorité. Selon les données de Washington, entre 800 000 et 900 000 personnes dans le monde sont victimes de ce trafic chaque année.

**LINEN CHEST**

La beauté intérieure



Présentez ce coupon et profitez de cette offre remarquable.

POUR NOËL LINEN CHEST VOUS DIT MERCI

Pas de TPS, pas de TVQ*

*Jusqu'au 24 décembre 2003, Linen Chest paiera l'équivalent de la TPS et de la TVQ sur presque toute la marchandise en magasin. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre, y compris les certificats-cadeaux, et ne s'applique pas aux listes de mariage, aux produits vendus ou achetés antérieurement, à la vente d'entrepôt et aux produits Tempur.

TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

Centre Rockland (Montréal) • Promenades de La Cathédrale (centre-ville) • Galeries Laval (Laval) • Place Portobello (Brossard)

SERVICE À DOMICILE 514.341.7810 www.linenchest.com

3190010A

**Résultats**
TVA, le réseau des tirages



Tirage du 2003-12-09

379F182

(non décomposable)

1 Land Rover Freeland SE (ou 50 000 \$)

2003-12-01	336C489	2003-12-05	169D502
2003-12-02	243C291	2003-12-06	678D345
2003-12-03	818A249	2003-12-07	603B487
2003-12-04	272A654	2003-12-08	367C763

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

1 Land Rover chaque jour du 1^{er} au 31 décembre 2003

**Résultats**
TVA, le réseau des tirages



Tirage du 2003-12-09

01	08	09	13	20	23	25	28	32	34
35	38	43	44	45	46	49	54	55	66

Aujourd'hui, à Banco, une fois et demie le tot avec MISE 10



Tirage du 2003-12-09

③	④
414	9282



Tirage du 2003-12-09

NUMÉRO **317846**



Tirage du lundi 2003-12-08

NUMÉROS PRIMAIRES		LOTS	
565285	ou	565285	50 000 \$
65285	ou	5285	1 000 \$
5285	ou	285	50 \$
285	ou	85	10 \$
85	ou		5 \$

NUMÉROS SECONDAIRES		LOTS	
565284	ou	565286	5 000 \$
65284	ou	65286	500 \$
5284	ou	5286	25 \$
284	ou	286	5 \$
84	ou	86	2 \$



Tirage du mardi 2003-12-09

NUMÉROS PRIMAIRES		LOTS	
816144	ou	816145	50 000 \$
16144	ou	16145	1 000 \$
6144	ou	6145	50 \$
144	ou	145	10 \$
44	ou	45	5 \$

NUMÉROS SECONDAIRES		LOTS	
816143	ou	816145	5 000 \$
16143	ou	16145	500 \$
6143	ou	6145	25 \$
143	ou	145	5 \$
43	ou	45	2 \$

LES LOTS PAYABLES À COMPTER DU MERCREDI

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.



Le confort commence par la tranquillité d'esprit. Et nous livrons.



Pour Esso, préserver le confort de nos clients du Chauffage domestique est la priorité numéro un. Vous pouvez compter sur nous pour être toujours à votre service... à n'importe quelle heure, n'importe quel jour. Pour une entière tranquillité d'esprit, nous offrons aussi une livraison automatique sans souci. Vous n'avez donc plus à vous inquiéter puisque vous savez que vous ne manquerez jamais de mazout pour le chauffage. Et grâce à nos options de paiement préautorisé, vous n'aurez jamais à vous soucier d'envoyer votre paiement à temps. Il est facile de changer de fournisseur de chauffage domestique et de choisir Esso. Il suffit d'un simple coup de fil et Esso s'occupera de vos besoins de mazout pour le reste de la saison.

Appelez-nous au 1 866 749-ESSO (3776), 24 heures par jour, 7 jours par semaine.



Chauffage domestique

Nous apportons le confort au foyer.™

† Marque de commerce de la Compagnie Pétrolière Ltée. Pétrolière Impériale, licencié.
™ Marque de commerce d'Exxon Mobil Corporation ou de l'une de ses filiales. Pétrolière Impériale, licencié.

3186913A

3186905

Le maire de Boston veut importer des médicaments du Canada

ARIANE KROL

Exaspéré par l'escalade des prix des médicaments d'ordonnance, le maire de Boston, Thomas Menino, a annoncé hier un projet pilote pour importer des médicaments du Canada dès l'été prochain.

« L'argent utilisé pour couvrir les coûteux frais de médicaments des employés pourrait être consacré à des services municipaux essentiels comme les écoles, la police ou le logement », a plaidé le maire devant son conseil municipal hier soir.

Thomas Menino a demandé à son personnel de développer un projet pilote pour importer des médicaments brevetés du Canada d'ici le 1^{er} juillet prochain.

Il emboîte le pas au maire de Springfield, Michael Albano, qui a commencé à acheter les médicaments de ses employés à Windsor

l'été dernier, et aux gouverneurs de l'Illinois et du Minnesota, qui ont publiquement appuyé ce commerce transfrontalier.

Avec environ 600 000 habitants, Boston est quatre fois plus grand et, surtout, beaucoup plus connu que Springfield. Le geste du maire accroît donc la visibilité du mouvement de résistance contre les sociétés pharmaceutiques.

« Les profits excessifs, les coûts de marketing gonflés et des politiques douteuses au sein de l'industrie, comme celles qui bloquent l'accès aux médicaments génériques, sont responsables des hausses inutiles », a dénoncé Thomas Menino hier.

Les médicaments d'ordonnance se vendent jusqu'à 60 % plus cher aux États-Unis qu'au Canada.

Le bureau du maire de Boston n'était pas en mesure hier de chiffrer les économies escomptées. Le quotidien *The Boston Globe* estime que l'as-

surance-médicaments des quelque 7000 employés et retraités couverts par le régime municipal coûte environ 30 millions US par an à la Ville. Le maire de Springfield dit avoir économisé 750 000 \$ US en cinq mois et le gouverneur de l'Illinois estime que l'État pourra épargner 91 millions US par an en achetant ses médicaments au Canada.

Conscient de la portée politique de son geste, le maire de Boston prévoit se rendre à Washington en janvier prochain pour tenter de convaincre le grand patron de la Food and Drug Administration (FDA), Mark McClellan, de permettre aux pharmaciens américains d'acheter des médicaments canadiens.

Jusqu'ici, Mark McClellan a plutôt multiplié les mises en garde sur le danger d'acheter des médicaments à l'étranger. Lors de son passage à Ottawa il y a quelques semaines, il a publiquement mis en

doute la qualité des médicaments vendus au Canada, pour être aussitôt contredit par la sous-ministre fédérale à la Santé, Diane Gorman.

Les pharmacies canadiennes ne contreviennent pas aux lois fédérales en vendant à des clients étrangers, mais des observateurs de l'industrie craignent que ces pratiques aient des conséquences fâcheuses pour les patients canadiens. Plusieurs sociétés pharmaceutiques contrôlent étroitement leurs ventes au Canada afin de s'assurer que leurs produits ne soient pas revendus à rabais aux États-Unis, ce qui suscite des craintes de pénurie chez des médecins et des pharmaciens canadiens. D'autres spécialistes craignent que les multinationales du médicament accroissent leurs pressions sur Ottawa et sur les provinces pour qu'ils acceptent des hausses de prix qui réduiraient l'écart avec les voisins du Sud.

EN BREF

L'enquête de l'Ordre des pharmaciens encore retardée

Les cinq pharmaciens propriétaires qui s'opposent à l'enquête de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur les cadeaux accordés par les fabricants de médicaments génériques ont obtenu un sursis des tribunaux. Ils pourront en appeler d'un jugement qui avait rejeté leur demande de suspendre l'enquête de l'Ordre. La cause sera entendue en appel le 27 février prochain et les autres procédures en Cour supérieure sont interrompues jusqu'à cette date.

Ariane Krol

L'ARGENT, L'ARGENT OÙ PASSE-T-IL?

LA PRESSE AFFAIRES

Tous les jours dans LA PRESSE

QUI A DIT
QUE NOËL
COÛTAIT
CHER ?

À LA LOCATION
PREMIÈRE MENSUALITÉ
DÉPÔT DE SÉCURITÉ
OU CRÉDIT À L'ACHAT ÉQUIVALANT À UNE MENSUALITÉ DE LOCATION**
SUR LES TOYOTA 2004 EN STOCK†

Echo Hatchback

Echo berline

Corolla

Matrix

Camry

Solara

Celica

Avalon

RAV4

Highlander

4Runner

Sienna

Tacoma

Tundra

Sequoia

3188673A

1,000\$ de remise**

Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois (Echo 2004, moindre que 60 mois), un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 48 mois (une mensualité basée sur un terme de 60 mois pour l'Echo 2004) sera accordé. Aussi, offre de 0 \$ dépôt de sécurité sur tous les modèles 2004 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Immatriculation, assurances et taxes en sus. **Crédit à l'achat équivalant à une mensualité de location basée sur un terme de 60 mois pour l'Echo 2004, applicable au financement à l'achat des modèles 2004 neufs en stock (à l'exception des modèles Prius 2004). L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 31 décembre 2003. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

TOYOTA

un coup de cœur sans fin

MONTRÉAL PLUS

EN BREF

Tentative de vol

Hier matin, quatre individus, trois hommes et une femme, ont fait irruption dans une résidence de Mont-Saint-Grégoire, ordonnant au propriétaire de leur remettre de l'argent. L'homme a refusé d'acquiescer et une bagarre a alors éclaté. Les individus ont finalement pris la fuite. La victime a été sérieusement blessée et se trouve à l'hôpital. Témoin de la scène, son fils de neuf ans a subi un choc nerveux.

Mise en liberté

Sylvie Verdeil pourra recouvrer la liberté en attendant la suite du processus entourant son extradition en France, a décidé le juge Jean-Louis Baudoin, de la Cour d'appel, hier. Le magistrat a imposé des conditions à la femme de 41 ans, qui est incarcérée depuis le début du mois, quand le juge Jean-Guy Boilard a statué que la demande d'extradition présentée par la France était fondée. La France veut la juger pour enlèvement d'enfants. M^{me} Verdeil avait quitté la France avec ses deux fillettes de 6 et 7 ans, en juin 2002, pour rejoindre le gourou Joseph Maltais, établi à Sainte-Anne-des-Plaines. Le père des enfants, qui réside en France, a porté plainte à la police française en septembre 2002. Les fillettes sont retournées auprès de leur père en juillet dernier, et récemment, un tribunal français lui en accordait la garde. Quant à M^{me} Verdeil, elle en appelle à la fois au ministre fédéral de la Justice et à la Cour d'appel du Québec, dans l'espoir de faire annuler son extradition. Elle allègue qu'elle court un danger en France parce que son conjoint est violent.

Une coïncidence

Les enquêteurs de la police de Montréal ont conclu que l'incendie d'un camion devant la résidence de Robert Libman n'était pas destiné à intimider le responsable de l'urbanisme au comité exécutif de la Ville. Selon les policiers, il s'agit plutôt d'un camion volé et incendié à cet endroit par hasard. Au moment de l'incident dimanche dernier, les soupçons s'étaient tournés vers les cols bleus de Montréal qui sont en froid avec l'administration municipale depuis septembre dernier. Les syndiqués doivent d'ailleurs se soumettre à une injonction depuis la semaine dernière leur interdisant de manifester devant les résidences privées des élus municipaux. Les policiers ont donc confirmé hier qu'il n'y avait pas de lien entre cet incident et les cols bleus.

Sébastien Rodrigue



TOUS
LES
SCÉNARIOS...

CINÉMA

Tous les samedis dans
LA PRESSE

Sécurité dans les aéroports: 500 000 objets saisis en six mois

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les voyageurs transitant par les aéroports canadiens donnent l'impression à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) d'oublier peu à peu les mesures de sécurité mises en place après la tragédie du 11 septembre 2001.

Depuis six mois, les agents de l'ACSTA ont saisi 500 000 objets interdits dans les bagages à main des voyageurs dans les 89 aéroports du pays. Là-dessus, il y avait environ 100 000 objets contondants comme des ciseaux. « Dans leur bagage à main, les voyageurs ne devraient transporter que les objets essentiels durant le vol et non pas toutes sortes d'objets qui posent des problèmes de sécurité », dit Jacques Duchesneau, président de l'ACSTA.

À voir les trouvailles des préposés aux fouilles, les voyageurs n'apportent pas que du sirop d'érable et des t-shirts souvenirs dans leur bagage à main. Les agents ont saisi, par exemple, une fausse grenade, un extincteur, des couteaux, une hachette, des aérosols et même des cartouches pour le calfeutrage des fenêtres.

Un parachute...

Les agents ont même intercepté un voyageur qui voulait monter à bord de l'avion avec son parachute. « La plupart des objets saisis auraient pu passer s'ils avaient été dans un bagage enregistré », précise le président de l'ACSTA.

Les quelque 90 000 objets saisis chaque mois sont détruits par l'organisme fédéral. M. Duchesneau ajoute toutefois que l'ACSTA étudie avec Postes Canada l'idée de renvoyer certains objets par la poste. Dans certaines villes, les objets sont parfois vendus au profit d'organismes de charité.



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

À la veille des vacances de Noël, le président de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, Jacques Duchesneau, rappelle que de nombreux objets sont interdits à bord des avions, comme cette imitation d'une grenade saisie dans un aéroport canadien.

Le président de l'ACSTA a tenu à rappeler hier les règles de sécurité alors que l'intense période du temps des Fêtes approche. Selon lui, un meilleur respect des consignes de sécurité réduira le temps d'attente aux aéroports.

M. Duchesneau demande aux passagers de ne pas emballer les cadeaux, de vérifier que les jouets des enfants n'aient rien de belliqueux et

de mettre les objets coupants ou pointus dans les bagages enregistrés. « On dirait que plus on s'éloigne du 11 septembre, moins les gens pensent à ces choses-là », observe-t-il.

Pour connaître les objets interdits dans les avions, l'agence invite les voyageurs à consulter son site Internet, www.catsa.gc.ca. Les restrictions particulières aux liquides et à l'alcool se retrouvent quant à elles sur le site

de Transports Canada au www.tc.gc.ca. Les bouteilles doivent être scellées et porter le sceau officiel de contrôle provincial.

L'ACSTA prévient aussi les voyageurs de conserver les films photographiques dans leur bagage à main parce qu'un nouvel équipement de contrôle des bagages enregistrés pourraient les endommager.

MEURTRE D'UN *PUSHER*

Deux présumés trafiquants appréhendés

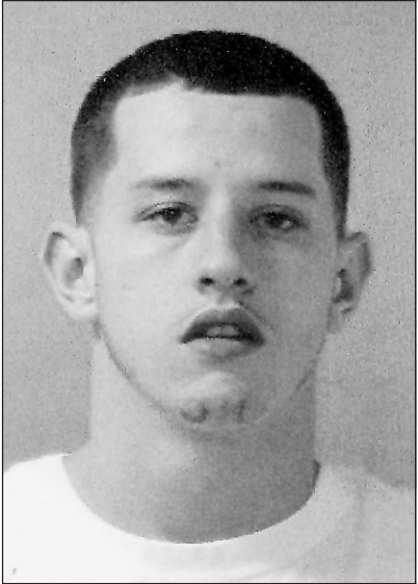
MARCEL LAROCHE

Plus de trois mois après que Solar Alam Khan eut été enlevé à Montréal, puis assassiné dans la région de Drummondville, deux présumés trafiquants de drogue ont finalement été appréhendés par la police, hier, dans la métropole.

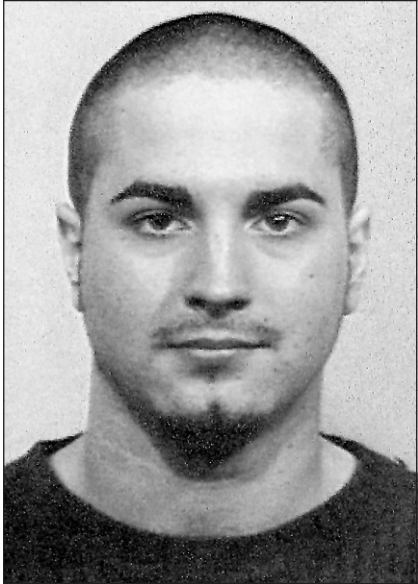
Les deux suspects, Yan Laviolette, 21 ans, et Emmanuel Ouellet, 22 ans, qui seraient des petits *pushers* sans envergure, seraient les derniers à avoir vu vivant Solar Alam Khan, un autre revendeur de drogue de 20 ans mystérieusement disparu de la circulation depuis le 3 septembre.

Le cadavre en état de putréfaction avancée du jeune Montréalais devait finalement être retrouvé le 11 novembre dans un terrain boisé longeant une route secondaire, à Saint-Félix-de-Kingsey, près de Drummondville. La victime avait de toute évidence été abattue.

Khan, mieux connu sous le pseudonyme de Sunny auprès des revendeurs de drogue du cen-



Emmanuel Ouellet, 22 ans



Yan Laviolette, 21 ans

tre-ville de Montréal, avait été vu vivant pour la dernière fois le soir du 3 septembre à l'appartement qu'il partageait avec son amie, au 7515, rue Saint-Dominique, dans le nord de Montréal.

SPVM, a pris une tout autre dimension quand les policiers ont découvert des indices leur laissant croire que Khan avait pu être victime d'un règlement de comptes relié au trafic de drogue.

Après avoir vérifié de nombreuses informations se rapportant à cette mystérieuse disparition, les policiers ont orienté leurs recherches à l'extérieur de Montréal, et plus précisément dans une région boisée de Saint-Félix-de-Kingsey.

L'enquête a connu de nouveaux rebondissements hier après-midi avec l'arrestation de deux connaissances de la victime, Yan Laviolette et Emmanuel Ouellet. Le premier a été capturé vers 13h50 à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine, au centre-ville, tandis que le second a été appréhendé vers 14h30 à son domicile de l'arrondissement de Pierrefonds, dans le nord de Montréal. Les suspects ont été écroués en attendant de comparaître aujourd'hui sous une inculpation de meurtre prémédité au palais de justice de Montréal.



Offre de Noël Patrimoine Jusqu'à 24 mois sans intérêt!

Durant le mois de décembre, bénéficiez d'une facilité de paiement allant jusqu'à 24 mois*, à l'achat de tout mobilier non soldé.

La Maison assumera les frais d'intérêts.

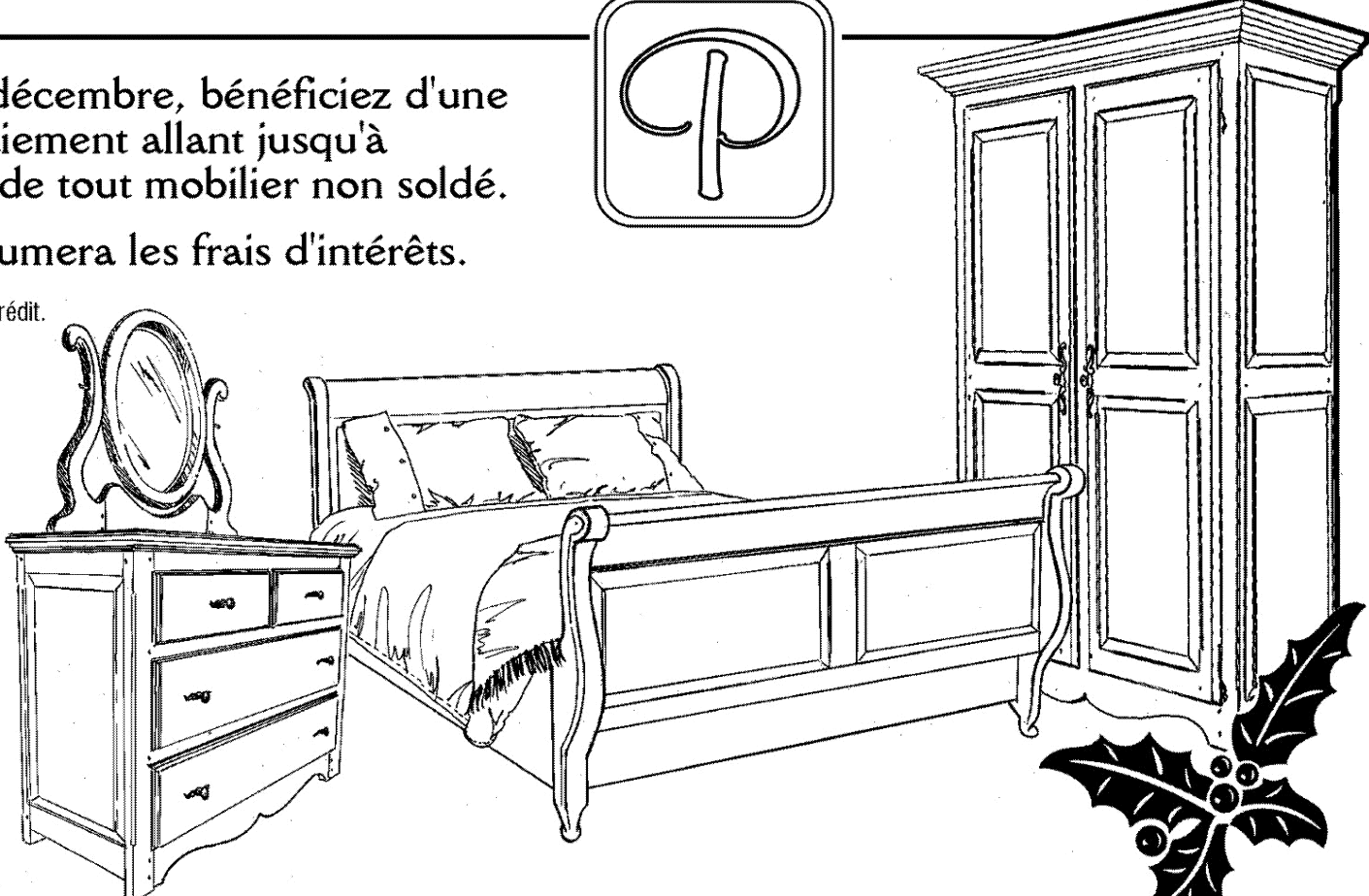
* conditionnel à l'approbation de crédit.

Avec cette offre de Noël Patrimoine facilite votre bonheur

MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7 450.687.6867



G E N E R A L



M O T O R S

**TOUT LE
MONDE GAGNE!
ON VOUS ATTEND.**

Décrochez
VOTRE GM



Revoici le concours « Décrochez votre GM » qui vous donne la chance de **GAGNER VOTRE VÉHICULE** ou jusqu'à 10 000 \$ de réduction à l'achat ou à la location sur presque tous les véhicules 2003 et 2004.*

**DÉCROCHEZ
VOTRE VÉHICULE**

10 000\$
DE RÉDUCTION

5 000\$
DE RÉDUCTION

2 500\$
DE RÉDUCTION

2 000\$
DE RÉDUCTION

1 500\$
DE RÉDUCTION
GARANTIE
SUR MODÈLES 2003†

750\$
DE RÉDUCTION
GARANTIE
SUR MODÈLES 2004†

**PLUS
0%**

**FINANCEMENT
À L'ACHAT**

**Jusqu'à 48 mois sur les 2004.
Jusqu'à 60 mois sur les 2003.
Sur presque tous les modèles.***



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 et 2004 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Offres s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants : Cavalier (1JC37/R7A ou 1JC69/R7A), Alero (3NK69/R7A), Aveo (1TD69/1SA), Venture (1UN16/R7A) et Silverado à cabine allongée (CC15753/R7F). Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois (Silverado : 30 mois) avec versement initial ou échange équivalent : Cavalier (2 436 \$), Alero (2 953 \$), Aveo (2 184 \$), Venture (3 281 \$) et Silverado à cabine allongée (4 237 \$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km à l'exception du Silverado à cabine allongée, frais de 12 c après 50 000 km. **Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigée à la livraison. †Aucun achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 14 novembre 2003 et se termine le 3 janvier 2004 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004, livré entre le 14 novembre 2003 et le 3 janvier 2004. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 500 \$ sur presque tous les modèles 2003 et de 750 \$ sur presque tous les modèles 2004 ou gagneront l'un des 878 prix suivants : 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas ; 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$; 20 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; et 747 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 \$. Tous les prix incluent les taxes applicables. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails visitez gmcana.com. *L'offre à 0 % de financement à l'achat et le concours ne s'appliquent pas au modèle SSR de Chevrolet 2003/2004, aux camions série W et poids moyens 2003/2004 et aux fourgonnettes passagers et marchandises/coupées 2003/2004. Le concours ne s'applique pas non plus aux camionnettes et châssis-cabine 2003/2004 série C-K 2500/3500 à cabines régulière, allongée et multiplace, à l'exception des modèles avec C6P. L'offre à 0 % de financement à l'achat ne s'applique pas non plus au modèle Corvette de Chevrolet 2003/2004. Les modèles Aveo, Optra et Epica de Chevrolet 2004 sont offerts à un taux de financement à l'achat de 0 % jusqu'à 36 mois. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Modèles 2003 offerts en quantité limitée. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcana.com ou au 1 800 463-7483.

CHEVROLET



2004 Chevrolet Aveo
4 portes

159\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**
PLUS RÉDUCTION « DÉCROCHEZ VOTRE GM »

- Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise
- Moteur DACT 4 cyl. 1,6 L de 103 HP • Transmission manuelle 5 vitesses
- Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Radio AM/FM et 4 haut-parleurs

ET BIEN PLUS



2004 Oldsmobile Alero
4 portes

229\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**
PLUS RÉDUCTION « DÉCROCHEZ VOTRE GM »

- Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise
- Moteur ECOTEC 4 cyl. d'aluminium 2,2 L de 140 HP • Transmission automatique 4 vitesses • Groupe Style Alero incluant : siège conducteur ajustable en hauteur à réglage électrique, aileron, roues de 16 po en aluminium peint argent • Climatiseur

ET BIEN PLUS



2004 Chevrolet Cavalier VL
2 et 4 portes

169\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**
PLUS RÉDUCTION « DÉCROCHEZ VOTRE GM »

- Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise
- Moteur ECOTEC 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle Getrag 5 vitesses
- Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Aileron sur le modèle 2 portes

ET BIEN PLUS



2004 Chevrolet Silverado
à cabine allongée

399\$/mois
Terme de 30 mois*
0\$ dépôt de sécurité**
PLUS RÉDUCTION « DÉCROCHEZ VOTRE GM »

- Moteur V8 Vortec 4800 de 285 HP • Transmission automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode remorquage charge lourde • Freins à disque avec système ABS aux 4 roues • Climatisation à deux zones • Pont arrière autobloquant

ET BIEN PLUS



2004 Chevrolet Venture
Maxi Valeur

229\$/mois
Terme de 48 mois*
0\$ dépôt de sécurité**
PLUS RÉDUCTION « DÉCROCHEZ VOTRE GM »

- Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise
- Moteur V6 3,4 L de 185 HP • Transmission automatique électronique 4 vitesses
- Climatiseur et lecteur CD • Portes électriques avec télédéverrouillage

ET BIEN PLUS

BIEN PLUS.



L'album du peuple | François Pérusse

EN VENTE PARTOUT!



Un million et plus d'albums vendus!

Ottawa et Québec s'entendent sur l'aide juridique

PRESSE CANADIENNE

Le ministre Martin Cauchon a invité son homologue québécois à la Justice, Marc Bellemare, à demander une aide fédérale relativement aux coûts de 5 à 6 millions \$ pour les honoraires des avocats des motards ayant fait l'objet de superprocès et qui ont dû être assumés par le programme d'aide juridique.

« Les tribunaux au Québec et dans d'autres provinces canadiennes ont rendu des ordonnances sur les honoraires des avocats. Dans d'autres provinces canadiennes, il y a eu des discussions sur des dossiers bien spécifiques et pour lesquels le gouvernement fédéral a pu intervenir financièrement », a dit le ministre Cauchon, hier, au cours d'une conférence de presse.

« Pour des dossiers bien spécifiques, considérables et d'importance, le gouvernement fédéral a participé financièrement », a ajouté le ministre Cauchon.

« Le gouvernement canadien analysera sérieusement la situation pour être capable de donner un coup de

main au Québec et d'enlever un peu de pression (sur le programme d'aide juridique). »

Le ministre Cauchon réagissait ainsi aux propos de son homologue québécois, Marc Bellemare, qui affirmait que les budgets de l'aide juridique pour les causes de juridiction criminelle allaient « bien au-delà de ce que le gouvernement fédéral versait, même si les efforts fédéraux sont acceptables et bien reçus ». Le Québec comble la différence.

M. Cauchon était de passage à Montréal pour annoncer le renouvellement de l'entente fédérale-provinciale sur le financement de l'aide juridique, d'une durée de trois ans, pour les dossiers criminels et d'immigration. Le Québec recevra du fédéral environ 25 millions par année au cours des trois prochaines années, alors que la province doit consacrer annuellement 125 millions à son programme d'aide juridique.

En outre, le fédéral consent une somme additionnelle de 10,2 millions pour trois ans, devant servir à financer divers projets expérimentaux en matière de justice criminelle.

SUPERPROCÈS DES NOMADS

Le crime paie très bien

ANDRÉ CÉDILOT

Le crime paie, et très bien ! Le délateur Luis Elias Lekkas, ancien bras droit du caïd Gerald Matticks, en a fait une nouvelle démonstration, hier, au superprocès des neuf Hells Angels Nomads et Rockers de Montréal accusés de gangstérisme.

Fort de la longue expérience de Matticks dans le milieu interlope et surtout de ses précieux contacts dans le port de Montréal, Lekkas a fait entrer 260 kg de cocaïne et 33,4 tonnes de haschisch, entre les années 1998 et 2001. « Matticks, c'était la porte d'entrée pour les conteneurs », a-t-il dit sans ambages.

Malgré la saisie par la police de deux des sept chargements expédiés de la Colombie et du Mexique, Lekkas et son réputé patron se sont partagés des profits nets de... 22 millions de dollars. En général, les deux trafiquants se payaient en gardant une part de la cargaison de cocaïne ou de cannabis. « Nous prenions 33 % du produit », a-t-il expliqué aux jurés accrochés à ses lèvres.

Une fois sortis du port de Montréal, les stocks de cocaïne et de haschisch

étaient remis aux grossistes qui en avaient fait la commande. Quant à Lekkas et Matticks, ils refilaient leur part de ces cargaisons à divers clients, dont les Hells Angels Nomads. Ceux-ci se chargeaient ensuite de l'écouler sur le marché noir. « On était toujours payés en cash, sur livraison », a précisé le témoin repentini de la poursuite.

C'est ainsi que, malgré son jeune âge — il a aujourd'hui 31 ans —, Lekkas a vite côtoyé les plus gros trafiquants de Montréal et d'ailleurs. À la demande de Gerald Matticks, il dit s'être notamment rendu en Colombie et au Mexique rencontrer des représentants du cartel de Cali.

Normand Robitaille, l'un des « témoins » du club d'élite des Hells Angels, comptait parmi les clients du clan Matticks. Lekkas le rencontrait avant et après l'arrivée des chargements de drogue dans le port de Montréal. Il lui est arrivé à quelques occasions de voir Maurice Boucher. « La première fois, c'était à la suite d'une transaction de 65 kg de cocaïne. Il était venu à notre bureau pour savoir qui avait eu le restant de la cargaison de 265 kg », a-t-il dit.

C'est à la « banque » des Nomads,

rue Beaubien, que Lekkas et Matticks allaient collecter l'argent provenant de la vente de drogue aux motards. Leur compte-client portait le code « Boeuf », surnom que Boucher donnait à Gerald Matticks. « C'était mon adresse favorite », a-t-il dit avec le sourire quand la poursuite a présentée une vidéo de filature le montrant avec un gros sac de sport à l'épaule. « D'habitude, je transportais à peu près toujours 500 000 \$ à la fois », a-t-il ajouté.

Les deux hommes apportaient ensuite le magot à la résidence de Matticks à La Prairie, où ils le comptaient. Une fois les dépenses payées et les commissions prélevées, l'argent était réinvesti dans d'autres projets d'importation.

Jusque-là personnage obscur, Lekkas s'est fait connaître en signant un contrat de délateur le 10 juillet 2002. Quelques jours plus tard, il s'avouait coupable à des accusations de trafic et gangstérisme. En comptant la durée de sa détention préventive, il a écoupé 10 ans de prison. Bonne nouvelle en cette veille du temps des Fêtes : le juge Pierre Béliveau a fait part aux jurés que la poursuite devrait clore sa preuve à la mi-janvier.

AVIS PUBLIC

Ouverture des commerces durant le temps des fêtes

Les commerces de détail de produits (magasins, boutiques, points de vente, marchés et grandes surfaces) pourront ouvrir leurs portes au public de **13 h à 21 h le 26 décembre** et de **8 h à 17 h les 24 et 31 décembre**. Ils devront être fermés les **25 décembre, 1er et 2 janvier**.

Seuls les quelques commerces de détail de produits bénéficiant déjà des exemptions prévues aux articles 5 à 14 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (notamment les commerces du secteur de l'alimentation, les librairies et les pharmacies) pourront déroger à ces restrictions.

Suivant les articles 20, 22 et 23 de cette loi, le **commerçant** qui admet le public dans son établissement en dehors des heures et des jours ainsi prévus ou qui annonce que le public pourra alors y être admis commet une infraction pénale et est passible d'une amende minimale de 1 500 \$.

Suivant l'article 26, le **propriétaire d'un centre commercial** qui a consenti à ce qu'un de ses locataires enfreigne cette loi commet, lui aussi, une infraction pénale et est passible de la même amende minimale.

Les dispositions usuelles sur les heures et les jours d'ouverture des commerces (soit de **8 h à 21 h** la semaine et de **8 h à 17 h** la fin de semaine) s'appliqueront les **22, 23, 27, 28, 29 et 30 décembre 2003**, de même qu'à compter du **3 janvier 2004**.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux favorise une saine concurrence entre les commerces, tout en maintenant un équilibre entre les droits, les intérêts et les besoins des différents commerçants, ceux de leurs employés et ceux des consommateurs

3192152A

3192152A

3192152A

Développement économique et régional

Québec

Centre de villégiature no 1 dans l'est de l'Amérique du Nord, pour une 7^e année consécutive, selon Ski Magazine

Destination : Joie de vivre

Offrez-vous quelques jours à Tremblant. Plaisir inoubliable sur les pentes, grand confort et après-ski animé vous y attendent. Imaginez! 626 acres de surface skiable, 94 pentes et un vaste choix d'hébergement, à des prix qui vous enchanteront.

* Prix par personne, par forfait, basé sur une occ. double. Prix en CAN, et peuvent changer sans préavis. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Visitez Tremblant.com pour tous les détails.** Prix inclut petit déjeuner.

305 \$*
DANS UN STUDIO**

1 888 272-4000

WWW.MARRIOTT-TREMBLANT.COM

406 \$*
DANS UNE CHAMBRE FAIRMONT

1 888 590-9444

WWW.FAIRMONT.COM

295 \$*
DANS UN CONDO 1 CHAMBRE

1 800 603-0762

WWW.TREMBLANTSUNSTAR.COM

336 \$*
DANS UN CONDO 1 CHAMBRE**

1 888 288-2988

WWW.HILTONTREMBLANT.COM

391 \$*
DANS UN CONDO 1 CHAMBRE

1 866 505-2255

WWW.TREMBLANTHOTELS.COM

MONDIAL ERICSSON DE SKI ACROBATIQUE

Épreuves de sauts et de bosses

Du 9 au 11 janvier 2004

CENTRALE DE RÉSERVATIONS 1 888 563-1020 • WWW.TREMBLANT.COM

Tread lightly® Conduisez de façon responsable hors route. ©2003 Land Rover Canada. PDSF du Freelander SE 2004: 35 900 \$. Location et financement au taux de 3,9 % offerts sur les Freelander SE 2004 neufs pour une durée maximale de 48 mois par le biais des services financiers Land Rover sur approbation du crédit. 1P. ex: location du Freelander SE 2004 à 449 \$ par mois, en se basant sur un taux de location annuel de 3,9 % et un bail de 48 mois, avec versement initial de 2 649 \$ ou un échange d'une valeur équivalente. Obligation locative totale de 24 201 \$. Valeur résiduelle de 15 495 \$. Certaines conditions et une limite de 80 000 km pendant 48 mois s'appliquent. Des frais de 16 cents du km s'appliquent au kilométrage excédentaire, plus les taxes en vigueur. Dépot de sécurité (550 \$) et première mensualité exigés. P. ex., financement de 10 000 \$ au taux d'intérêt annuel de 3,9 % pendant 48 mois, les paiements mensuels sont de 225,34 \$, les coûts d'emprunt de 816,32 \$ et le total à rembourser de 10 816,32 \$. Exemples de calcul seulement. Ne comprend pas la première mensualité, les frais de transport (995 \$), les options, RDPRM, les taxes et les frais d'immatriculation. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Le mode de participation du concessionnaire peut avoir une influence sur les coûts. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Offres d'une durée limitée pouvant être annulées à tout moment. Veuillez consulter un concessionnaire pour tous les détails.

Un siècle d'avance.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE SÉRIE :

- Moteur V6 de 2,5 litres
- Boîte automatique cinq vitesses avec CommandShift
- Traction intégrale
- Traction asservie électronique aux quatre roues (4ETC)
- Freins antiblocage à quatre voies en tout terrain (ABS)
- Répartiteur électronique de force de freinage (EBD)
- Contrôle d'adhérence en descente (HDC)

ÉQUIPEMENT HAUT DE GAMME DE SÉRIE :

- Surfaces de sièges alcantara/cuir
- Pare-brise et sièges avant chauffants
- Lunette de hayon arrière électrique
- Essuie-glace arrière automatique
- Phares antibrouillards à l'arrière
- Roues en alliage de 16 po
- Système sonore AM-FM à lecteur de CD

FREELANDER SE 2004[†]
À PARTIR DE 35 900 \$

LOCATION

449\$

PAR MOIS

AVEC

3,9%

TAUX DE LOCATION

DECARIE MOTORS

8255 Bougainville
Montréal
(angle Decarie et de la Savane)
Tél: (514) 334-9910
www.decarie.com

LAND ROVER ST-LÉONARD

Division de John Scotti Auto
4305 boul. Métropolitain Est
St-Léonard
Tél: (514) 722-3344
www.landrover@johnscotti.com

LAND ROVER LAVAL

3475 boul. Le Carrefour
Laval
Tél: (450) 688-1880
Fax: (450) 688-7080
www.landroverlaval.com

www.landrover.com/ca

3190334A

3190340

ACTUALITÉS

Les Postes condamnées à payer 600 000\$ à un livreur de courrier

CHRISTIANE DESJARDINS

Dans un jugement-fleuve de 120 pages, le juge Raynald Fréchette, de la Cour supérieure, vient de condamner la Société canadienne des postes à dédommager à hauteur de plus de 600 000 \$ un livreur de courrier de Magog qui s'est retrouvé à la rue avec sa famille après la résiliation arbitraire de son contrat en avril 1994.

Dans cette affaire, le juge n'hésite pas à qualifier l'attitude de la Société à l'endroit du livreur, Michel Morel, « d'acharnement et de harcèlement ». La Société avait mis fin au contrat de Morel sans lui donner le temps de s'expliquer, le jour où il avait été arrêté relativement à une tentative de fraude par carte de crédit volée. L'homme allait être acquitté de cette accusation en cour criminelle, en 1995. Morel, 43 ans, et sa femme, Linda Rivest, 36 ans, ont

perdu leurs biens, leur crédit, leur honneur, et ont connu des problèmes de santé physiques et psychologiques après cette mésaventure. Ils ont dû se résoudre à réclamer de l'aide sociale et à vivre dans une habitation à loyer modique (HLM) avec leurs enfants.

C'est en décembre 1990 que Michel Morel signe un contrat de cinq ans avec la Société canadienne des postes pour livrer du courrier sur deux routes rurales de Magog. Sa femme et lui se partagent la tâche. À un certain moment, vers 1993 et 1994, des cartes de crédit qui devaient être livrées à des clients de Magog disparaissent, puis sont utilisées illicitement. Une enquête commence.

Le 7 janvier 1994, chez Caméra Expert, à Pointe-aux-Trembles, un client veut payer une caméra de 300 \$ avec une carte de crédit Visa. Quand l'employée l'avise

que la carte ne passe pas, celui-ci se sauve sans demander son reste ni la carte. L'employée décrit l'individu comme un homme avec une barbe, des cheveux longs attachés, mesurant entre 5'8 et 5'10. L'information parvient aux oreilles de la Société canadienne des postes, qui aussitôt soupçonne Morel, qui répond en partie à cette description. L'employée de Caméra Expert identifie Morel (même si celui-ci ne mesure que 5'4) et celui-ci est arrêté le 22 avril 1994.

Morel a un alibi pour le 7 janvier : il se trouvait chez un couple d'amis à Magog ce jour-là pour des cours de Bible. Il implore l'enquêteur Denis Lamontagne, de la régie de police de Memphrémagog, et l'inspecteur Jacques Rainville, de la Société canadienne des postes, de vérifier cet alibi avant de le relâcher, parce qu'il craint qu'on croie à un « alibi monté » si on le laisse partir.

Rien n'y fait, on le relâche sans vérifier son alibi. Le même jour, on perquisitionne sa maison, et la Société rompt le contrat qui la liait à Morel.

Morel ne sera accusé que trois mois plus tard, et sera acquitté au terme de son procès, en 1995. Mais il a tout perdu. En 1997, il entreprend une poursuite de 500 000 \$ contre la Société canadienne des postes.

La peine capitale...

Après avoir analysé toute la preuve, le juge Fréchette en vient à la conclusion que la Société canadienne des postes a échoué dans sa tentative de prouver que Morel avait tenté de frauder. Morel n'est pas l'homme qui s'est présenté au magasin Caméra Expert, conclut le magistrat, qui souligne avoir beaucoup de difficulté à cautionner l'attitude de la Société dans cette affaire. Celle-ci aurait dû se contenter de suspendre le contrat

en attendant le dénouement du processus judiciaire, puis aviser par la suite. « (...) Elle a bafoué la présomption d'innocence (...) a imposé l'équivalent de la peine capitale en matière de relations de travail (...) c'est un flagrant abus de droit qui ne laisse aucune place à la bonne foi. »

Il convient de souligner que l'enquêteur Denis Lamontagne a démissionné de la police depuis, après avoir plaidé coupable à des accusations d'entrave à la justice dans une tout autre affaire. Quant à Rainville, il est devenu policier à la GRC et travaille en Colombie-Britannique.

Le magistrat accorde 262 344 \$ à Morel, 50 000 \$ à sa femme, et condamne la Société canadienne des postes à payer les frais judiciaires encourus par Morel. Ses avocats, Ghislain Richer et Francine Émond, avaient accepté de le représenter à un pourcentage de 20 %, plus les frais. Toutes ces sommes, avec les intérêts qui courent depuis 1997, équivalent à plus de 600 000 \$, sans compter les dépenses.

Et pour couronner le tout, le juge ordonne qu'advenant le cas où la Société se pourvoie en appel, elle paie quand même 125 000 \$ immédiatement à Morel et sa femme.

Des milliers de grands-parents élèvent leurs petits-enfants

NICOLAS BÉRUBÉ

Pour des milliers de grands-parents au pays, la retraite n'est pas synonyme de bons vins et de tournois de golf, mais bien de biberons, de poussettes, de jouets.

Selon une étude dévoilée hier par Statistique Canada, près de 57 000 grands-parents élèvent eux-mêmes leurs petits-enfants. Ce nombre porte à 1 % la proportion de grands-parents qui ont la responsabilité des enfants de leurs enfants au Canada.

Réalisée à partir des données du recensement de 2001, l'étude note que ces grands-parents « vivent avec leurs petits-enfants sans qu'aucun des parents ne soit présent ». Les deux tiers de ces grands-parents sont des femmes, et un peu plus de la moitié d'entre eux travaillent toujours à l'extérieur tout en élevant leurs petits-enfants.

L'étude montre aussi que, dans 65 % des cas, les grands-parents qui élèvent leurs pe-

tits-enfants sont les seuls à assumer la responsabilité financière rattachée à une telle tâche.

Quant aux jeunes, ils sont 56 800 à habiter avec leurs grands-parents. De ce nombre, près de la moitié ont moins de 14 ans. Ils représentent 0,4 % des jeunes de ce groupe d'âge au pays, une proportion inchangée depuis 1991.

Une mère occupée

Par ailleurs, 242 800 grands-parents vivent dans un ménage dit « multigénérationnel », où sont présents à la fois leurs enfants et leurs petits-enfants. Dans de tels ménages, note l'étude, c'est habituellement la mère de famille qui doit s'occuper à la fois de ses enfants et de ses parents vieillissants.

Au pays, c'est au Nunavut que l'on retrouve le plus grand nombre de foyers où les grands-parents élèvent leurs petits-enfants : 2,3 % des enfants de moins de 14 ans du territoire vivent dans de tels ménages. En Sas-

katchewan, ce taux atteint 1,2 %, le plus élevé des 10 provinces.

Le Québec est la province où ce type de ménages est le moins fréquent : 0,2 % des enfants québécois de moins de 14 ans habitent avec leurs grands-parents. L'Ontario suit de près, avec un taux de 0,3 %.

Dans certaines situations, les grands-parents prennent leurs petits-enfants en charge parce que leurs propres enfants ne sont pas en mesure de le faire. Dans d'autres cas, les petits-enfants devenus plus grands choisissent d'aller habiter chez leurs grands-parents pour des questions d'ordre pratique.



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

CONSULTATION GÉNÉRALE

LES ENJEUX ENTOURANT LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC

La Commission de l'éducation est chargée de tenir des auditions publiques à compter du **17 février 2004** dans le cadre de la consultation générale afin d'examiner les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le **6 février 2004**.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission de l'éducation, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : rjolicoeur@assnat.qc.ca

3192109A

UNE ALTERNATIVE NATURELLE ET EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LE CHOLESTÉROL



Saviez-vous qu'un taux de cholestérol élevé est un important facteur de risque des maladies cardiaques... le tueur numéro un du siècle ?

Si des médicaments sous ordonnance existent pour abaisser le taux de mauvais cholestérol, plusieurs entraînent des effets secondaires importants comme des douleurs musculaires sévères et des nausées.

C'est pourquoi les chercheurs de l'Université de Sherbrooke ont développé une nouvelle arme – naturelle cette fois – contre le mauvais cholestérol. Menées pendant dix ans, leurs recherches ont permis de découvrir un procédé permettant la production de polychitosamine, commercialisée sous la marque de commerce Libracol. Une méthode de fabrication infaillible et exclusive assure la plus haute qualité pharmaceutique possible. Libracol, agit comme un aimant pour se fixer au cholestérol dans l'intestin et forcer son élimination avant qu'il n'atteigne le système sanguin.

Résultat, le mauvais cholestérol est éliminé sans avoir été absorbé. Les études cliniques* démontrent une réduction allant jusqu'à 40% du taux de cholestérol sanguin sans les effets secondaires des médicaments sous ordonnance. Une preuve de plus que la nature fait bien les choses.



ANDRÉ AUBÉ, B. PHARM
Pharmacien et président de Magistral Biotech inc.



MAGISTRAL BIOTECH

DÉCOUVREZ TOUS LES PRODUITS NATURELS MAGISTRAL BIOTECH SUR www.magistralbiotech.com

* Jing SB et al. Effect of Chitosan (low molecular weight) on renal function in patients with Chronic Renal Failure. J Pharm Pharmacol 1997 ; 49:721-23
Dupuis G, Leloux JG, Brzezinski R et Radwan F. Non publiée, Centre de Recherche Clinique de l'Université de Sherbrooke 1997.

Acura TSX

398\$* / mois

96 000 km, transport et préparation inclus.



Vous allez passer le plus beau Noël de votre vie !

C'est déjà le 26
décembre

CHEZ ACURA

Jusqu'à Noël, tous les jours seront des 26 décembre, chez ACURA. Profitez-en pour venir vous installer confortablement au volant de notre rutilante berline TSX 2004 de 200 chevaux. Vous verrez vite que... l'essayer, c'est l'adorer.



ACURA
www.acura.ca

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
www.galeriesacura.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
www.gabriel.acura

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
www.acurabrossard.com

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
www.acuralaval.com

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
www.acuraplus.com

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura TSX (modèles CL9584J et CL9684J) 2004 neuve. Total des paiements de 23 952 \$. Un acompte de 4 848 \$ et un premier versement sont requis. Option 0 \$ comptant aussi offerte. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. P.D.S.F. de 34 800 \$ pour l'Acura TSX (modèles CL9584J et CL9684J) 2004 neuve. Transport et préparation de 950 \$. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Un acompte pourrait être exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 2 décembre 2003 au 2 janvier 2004.

LE TOUR DU QUÉBEC

SHAWINIGAN

Expropriations à Grande-Anse

Une enquête menée par le ministère de la Justice du Québec dans le dossier d'expropriations de Grande-Anse aboutit à une réclamation d'une somme de 229 100 \$. Des requêtes déposées contre Pierre Bailargeon, évaluateur du ministère des Transports, et François Chagnon, un exproprié, à qui l'on reproche d'avoir utilisé la fraude et la tromperie. M. Chagnon, de Repentigny, avait obtenu l'impressionnante somme de 285 000 \$ pour son terrain exproprié, à la suite de l'intervention du fonctionnaire du ministère des Transports.

— *Le Nouvelliste*

SHERBROOKE

Deux millions pour le tourisme en Estrie

Grâce à un nouveau Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est, la région dispose de 2,1 millions pour favoriser le développement de l'offre de produits touristiques. La ministre déléguée au Développement régional et au tourisme, Nathalie Normandeau, a apposé sa signature au bas de l'entente conclue avec Tourisme Cantons-de-l'Est. Le Fonds vient notamment d'une taxe de 2 \$ par nuitée sur l'hébergement touristique.

— *La Tribune*

QUÉBEC

Fin d'un réseau de trafiquants

L'escouade policière régionale mixte a procédé lundi soir et hier à 10 autres arrestations et elle a ainsi mis un point final aux activités du réseau de trafiquants relié à la bande de motards criminels Alliance, qui sévissait à Québec sous ce nom depuis au moins un an.

— *Le Soleil*

GATINEAU

Les manifestants recommencent

Les syndiqués de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) sont retournés manifester devant les bureaux du ministre Benoît Pelletier, hier matin. Une semaine après avoir envahi les lieux, bousculé quelques personnes et répandu des arachides sur le plancher, les manifestants de la FTQ se sont de nouveau présentés devant l'édifice de Gatineau, mais ils ont été plus pacifiques cette fois. Les « Marabouts de l'Outaouais-FTQ » ont scandé des slogans hostiles aux projets du gouvernement Charest sur la sous-traitance.

— *Le Droit*

TROIS-RIVIÈRES

Réorganisation décriée

La réorganisation du travail imposée par la direction de l'usine Déliham à ses employés il y a un mois est décriée par le syndicat local. D'après les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), les conséquences de ces changements équivalent à une perte d'emploi pour 80 employés et la réalisation de cette réorganisation mise de l'avant par la direction ne respecterait pas les clauses de la convention collective signée en septembre dernier. Toutefois la direction nie avoir fait 80 mises à pied.

— *Le Nouvelliste*

CENTRAIDE

43 millions recueillis

Centraide a la faveur populaire. L'organisme de charité publique a en effet réussi à obtenir deux millions de dollars de plus que l'année dernière, en dons pour soutenir 325 organismes et projets communautaires. « C'est 10 millions de plus qu'il y a cinq ans », devait renchérir la présidente et directrice générale de Centraide, Michèle Thibodeau-DeGuire, lors de l'annonce des résultats de la campagne de souscription. Mission accomplie donc, pour les coprésidents de la campagne 2003, Henri-Paul Rousseau (Caisse de dépôt et de placement) et Brian Levitt (Osler, Hoskin & Hartcourt), qui se sont investis avec coeur dans cette campagne qui fait particulièrement appel à la générosité des travailleurs qu'ils ont rencontrés dans une cinquantaine de « milieux de travail ».

GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

Famille en détresse rescapée par Jeunesse au soleil

DENIS LAVOIE

Quand le malheur frappe une famille, qu'il s'agisse d'un incendie, d'une perte d'emploi ou d'une maladie, comme ce fut le cas pour la femme d'Alain Gauvin, décédée récemment d'un cancer, tout semble s'écrouler autour de soi. Le drame personnel prend une ampleur familiale, on épuise vite toutes ses ressources et on a un grand et urgent besoin d'aide.

« Le cancer qu'on a diagnostiqué chez ma femme au mois de juillet a progressé très rapidement. Elle est morte au bout de quelque mois seulement, le 30 octobre. Ça n'a pas été facile à vivre, avec un enfant de deux ans. Ça a été comme une descente en enfer.

« Pendant que je m'occupais de ma femme, qui est morte à la maison comme elle le souhaitait, les *bills* continuaient à entrer, les dettes s'accumulaient et je n'avais pas la tête, ni le temps d'aller travailler », de raconter Alain Gauvin, qui s'est donc retrouvé temporairement sans em-

ploi et sans revenu, avec un jeune garçon d'à peine deux ans.

« Heureusement, comme ma femme avait été bénévole à Moisson Montréal, on a pu recevoir de l'aide alimentaire, sans avoir à quémander » poursuit le père de famille. Mais comme un malheur n'arrive souvent jamais seul, les prestations de chômage de M^{me} Gauvin s'étaient épuisées au moment où on aurait eu davantage besoin.

Le problème de nourriture en partie réglé, restait donc les factures à payer : le loyer, le téléphone, l'électricité et le gaz. Et même après le décès, ça n'ira pas mieux, car il faudra attendre encore, même aujourd'hui, pour recevoir les prestations du Régime de rentes.

Sans argent car il avait dû quitter son emploi de chauffeur de transport adapté qu'il reprendra après les Fêtes et après qu'il aura vécu son deuil, incapable de payer son loyer, notre homme a dû, en plus, faire face à une coupure de gaz.

« J'ai cherché des ressources autour de moi avant d'aboutir à Jeunesse au soleil, car mes frères et soeur m'ont tous trois abandonné, un peu parce que ma mère m'avait beaucoup aidé. Mais elle ne pouvait pas en faire davantage, surtout à son âge. Elle a 73 ans », explique l'homme qui a vu dépérir sa femme, décédée en l'espace de quelques mois seulement.

En désespoir de cause, c'est le CLSC qui a dirigé Alain Gauvin à Jeunesse au soleil, l'organisme des causes désespérées, auquel des donateurs anonymes offrent quelques centaines de dollars en autant que cet argent soit spécifiquement destiné à secourir des familles temporairement dans le besoin.

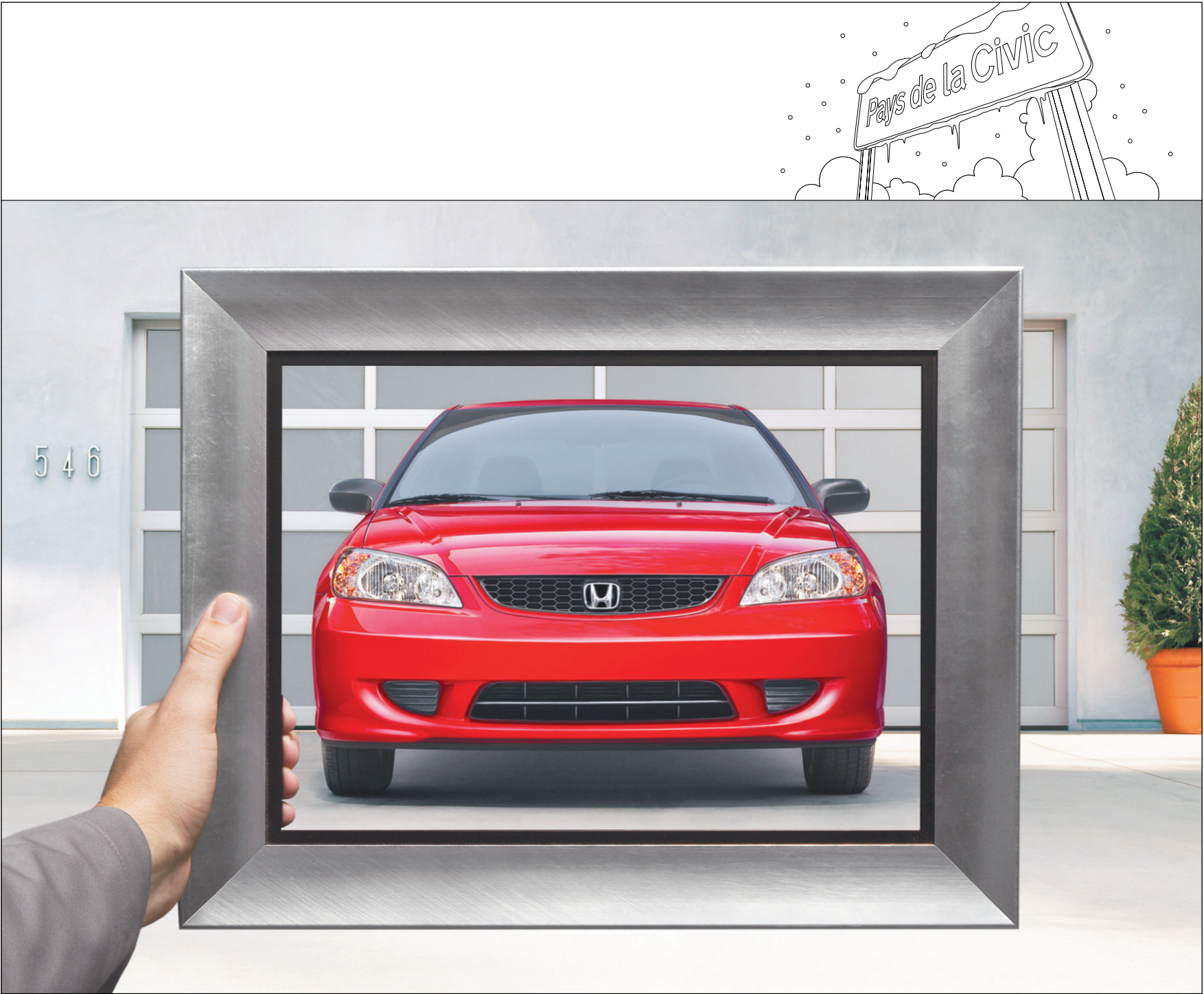
« Ce n'est pas facile à vivre, avec un enfant de deux ans et demi. Ma mère peut encore garder le petit, mais elle n'est pas millionnaire et ne peut pas en faire plus. J'espère bien donner à mon enfant tout l'amour que je peux donner, mais pour le moment, c'est lui qui me

soutient et me donne de la joie. Il me ramène à la réalité et me donne le goût de me battre pour lui.

« Il n'y aura quand même pas de grande festivité chez nous à Noël, raconte encore M. Gauvin. J'ai fait un arbre de Noël, mais ça ne me tentait pas. C'est juste pour le petit. »

« Ce n'est pas une situation normale. Je n'ai jamais connu ça, de devoir faire appel à Jeunesse au soleil. Ce que je trouve le plus fâchant, c'est que j'ai dû recourir à des personnes éloignées pour m'aider...

Chez Jeunesse au soleil, des cas du genre, on ne les compte plus. Ici, depuis maintenant 50 ans, ce sont des dizaines de milliers de personnes dans le besoin qu'on aide de différentes manières. On a des programmes pour les personnes âgées, de l'aide à l'achat de médicaments, des secours en cas d'urgence, et des dons à offrir à des jeunes qui ont fait un beau geste, etc.



La Civic Édition Spéciale 2004. Montez.

Avec serrures électriques, climatisation avec filtration d'air micrométrique, lecteur de CD et emblème Édition Spéciale. Un ensemble d'accessoires valant jusqu'à 1 700 \$*, offert sans frais. Le tout, pour aussi peu que 16 800 \$ ou 198 \$ par mois*. Passez vous en faire un meilleur portrait chez votre concessionnaire Honda. Ou voyez-la en ligne au civication.ca.

3198572A

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Inc., sur acceptation du crédit. *Cette offre porte sur le coupé Civic Édition Spéciale 2004 (modèle EM2124PX), avec boîte manuelle/la berline Civic Édition Spéciale 2004 (modèle ES1534PX), avec boîte manuelle. Versement mensuel de 198 \$, taxes applicables en sus, pendant 48 mois, pour un total de 12 304 \$ pour le coupé/12 176 \$ pour la berline, taxes applicables en sus. Versement initial ou échange équivalent de 2 800 \$ pour le coupé/2 672 \$ pour la berline, taxes applicables en sus, première mensualité exigible et dépôt de garantie de 0 \$. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Un taux annuel de location de 6,8 % s'applique. Transport et préparation de 1 010 \$. Frais de publication, taxes, immatriculation et assurances en sus. Option d'achat au terme de la location offerte moyennant un supplément. †Le calcul du montant de 1 700 \$ dans l'offre de l'ensemble d'accessoires sans frais est établi comme suit : le prix du coupé ou de la berline Civic DX est de 16 100 \$. La valeur de l'ensemble additionnel Édition Spéciale est de 2 403 \$ - selon le prix d'installation des accessoires du concessionnaire. Les frais additionnels facturés au consommateur sont de 700 \$ seulement. Le consommateur réalise une économie de 1 703 \$. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Le tsar Poutine



mouimet@lapresse.ca
MICHÈLE OUIMET

Il y avait plusieurs mauvaises nouvelles dans les résultats des élections législatives de dimanche en Russie : le triomphe du président Vladimir Poutine, l'inquiétante montée des ultranationalistes et l'effondrement des partis réformateurs.

En raflant 222 des 450 sièges, le parti de la Russie unie, qui appuie le président Poutine, contrôle désormais la Douma (Chambre basse). Les communistes, qui ne récoltent que 53 sièges, sont talonnés par deux partis ultranationalistes qui, à la surprise générale, ont arraché 75 sièges. Les réformateurs, eux, se sont écrasés, ils ont été incapables de ramasser 5 % des votes, ce qui les exclut de la Douma.

La Russie n'a pas de racines démocratiques. En 11 siècles, elle n'a connu qu'un bref épisode démocratique de 12 ans.

Poutine a le champ libre. Au pouvoir depuis 1999, il s'est affairé à miner les chiens de garde de la démocratie : il a fait main basse sur la télévision et l'appareil judiciaire et les syndicats, dociles, n'osent pas contester son pouvoir. Il possède tous les ingrédients pour dériver vers l'autoritarisme.

« Depuis l'ère Brejnev, écrit le quotidien *Libération*, il n'y avait pas eu autant de pouvoirs aux mains d'un seul homme. »

La Russie n'a pas de racines démocratiques. En 11 siècles d'histoire, elle n'a connu qu'un bref épisode démocratique de 12 ans, soit de l'effondrement de l'empire soviétique en 1991 à aujourd'hui. Ce n'est rien dans la vie d'un peuple. La Russie n'a connu que les tsars, certains

éclairés, d'autres furieusement despotiques, et les communistes qui ont dirigé le pays pendant 70 ans avec une poigne de fer.

La courte expérience démocratique a été douloureuse. L'effondrement de l'empire soviétique s'est fait dans un incroyable désordre. L'arrivée d'un capitalisme sauvage a balayé les illusions des Russes et permis à des hommes puissants, les oligarques, de s'en mettre plein les poches, la corruption mine tous les rouages de la société et la guerre en Tchétchénie, un cancer qui ronge le pays, a transformé Moscou en terreau fertile pour les attentats terroristes.

En dépit de ce sombre tableau, Vladimir Poutine est apprécié par les Russes qui le perçoivent comme un moindre mal, un roc qui freinera la dérive du pays. Poutine est un homme dur mais efficace, autoritaire mais intègre. Il a passé 16 ans de sa vie dans les rangs du KGB. Il est imprégné par la culture du secret, savamment alimentée par la machine du KGB qui a espionné et terrorisé les Russes pendant 50 ans.

Un politologue russe, Igar Bunin, a expliqué que Poutine « ne pense pas en termes de démocratie. Psychologiquement, c'est un technocrate, un pragmatique, un accro du travail qui n'envisage pas de contre-poids au pouvoir ».

Faut-il s'inquiéter pour la Russie ? Oui. Poutine a tout en main pour ramener la détestable tradition du parti unique. En s'alliant avec les ultranationalistes qui sont prêts à lui manger dans la main, il contrôlera les deux tiers de la Douma, ce qui lui permettra de modifier la constitution afin d'autoriser un président à solliciter un 3^e mandat.

Poutine se dirige vers une victoire facile lors des élections présidentielles de 2004. En principe, il n'a pas le droit de se représenter en 2008 mais les remparts démocratiques sont tellement faibles qu'il aura beau jeu. La tentation autoritaire est là. Avec la victoire éclatante du parti de la Russie unie, la démocratie est de nouveau fragilisée. Qui arrêtera Vladimir Poutine ? Sûrement pas la Douma.

Les droits de l'homme et le Net



mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'ONU en 1948, n'est pas un monument figé dans l'immobilité pour la nuit des temps. On continue à l'interpréter. À la contester. À l'écarter lorsque ça fait l'affaire.

On célèbre aujourd'hui son 55^e anniversaire. Et c'est aujourd'hui aussi qu'elle entre dans l'ère Internet.

Car, à Genève, s'ouvre le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il accueille 16 000 participants, dont une cinquantaine de chefs d'État, venus de 180 pays. Et il a pour but, entre autres, de donner un encadrement international à la grande Toile. Or, au cœur des travaux préparatoires, s'est trouvée l'épineuse question de savoir s'il faut évoquer la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la déclaration finale du SMSI.

Le droit de s'exprimer et d'être informé rejoint la courte liste des droits que personne ne peut contester.

En clair : c'est la liberté d'expression sur le Net qui est en cause. Plusieurs pays — principalement la Chine et le groupe arabe mené par l'Égypte et la Syrie — ont exprimé leur réticence à voir des références aux droits de l'homme incluses dans la charte en devenir. C'est l'article 19 de la Déclaration universelle, celui s'intéressant à la liberté d'opinion, qui a fait problème. À minuit moins une, on a fini par accoucher d'un projet de déclaration

alambiqué où l'article 19 est évoqué... mais tempéré par l'article 29, qui suppose des limites à ce droit.

Ce qui laisse la porte ouverte à toutes les restrictions et censures.

On trouve dans cette situation, bien sûr, la volonté politique de la part de régimes dictatoriaux, ou à divers degrés autoritaires, de contrôler l'information à laquelle les citoyens ont accès par le biais de l'Internet.

Mais il ne faut pas sous-estimer l'aspect culturel de l'affaire.

C'est-à-dire l'interprétation que font les différentes sociétés de ce qu'est le droit, la liberté, l'information. De ce qu'est l'homme, au fond. Puisque, dès 1948, un élément qui fit problème fut précisément la définition — possible ou impossible, selon les uns ou les autres — d'un homme « universel ». Il ne s'agit pas d'un débat sur le sexe des anges. C'est fichtrement pratique-pratique. Beaucoup d'États se sont servi de ce flou artistique pour justifier la dictature, la censure, la peine de mort, le crime politique ou la charia.

En ce jour où on souffle les 55 chandelles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il faut revenir un instant à la case départ.

De nouveaux droits sont nés depuis un demi-siècle. Par exemple, on revendique dans les sociétés riches un « droit aux vacances », certainement vu comme scandaleux par les deux tiers de l'humanité. Un droit « culturel », sans l'ombre d'un doute, qu'on appréciera différemment selon qu'on se trouve à Genève ou à Abuja. Le droit de vivre, lui, est véritablement universel. Celui de ne pas être assassiné, ou torturé, ou emprisonné injustement par son propre État ou un autre. Le droit à l'eau et à la nourriture. À l'égalité des sexes. À l'éducation. À la santé.

Au XXI^e siècle, le droit de s'exprimer et d'être informé — y compris par le biais du Net — rejoint certainement la courte liste des droits que personne, nulle part, pour quelque raison que ce soit, ne peut légitimement contester.



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Salutaire tutelle

Bravo à la décision du ministre de la Santé, Philippe Couillard. Espérons que cela ne sera pas de la poudre aux yeux. L'administrateur provisoire de Saint-Charles-Borromée, monsieur Vincent devrait revoir les sanctions imposées aux deux préposés impliqués dans l'affaire des propos enregistrés, car ils méritaient une sanction plus sévère. C'est scandaleux que l'un d'entre eux, membre de l'exécutif syndical, soit rémunéré en congé de maladie pour se soustraire à la réprobation de ses collègues de travail dévoués et qu'il a mis dans l'embarras. Le syndicat, qui appuie et défend de tels comportements, ne fait pas un bon boulot et devrait lui aussi être mis en tutelle. Des agissements de certains préposés mériteraient des poursuites criminelles, car ils ont été faits à l'endroit de gens sans défense.

Émile-André Kearney

Mille fois bravo !

Enfin, des hommes politiques qui se tiennent debout. Félicitations, monsieur le ministre. Une décision moindre aurait été très décevante. C'est la deuxième fois que cet endroit est mis sous tutelle. Le syndicat ne mérite aucune sympathie puisqu'il ne pouvait pas ne pas être au courant de ce qui se passe. Espérons que les infirmières et les employés qui veulent collaborer ne seront pas menacés par le syndicat sans que le gouvernement ne réagisse fermement et que le ministre verra à ce que les responsables soient mis à la porte. Surtout les responsables qui font partie du syndicat puisque habituellement ce sont ses représentants qui sont mêlés à de tels actes et qui s'en

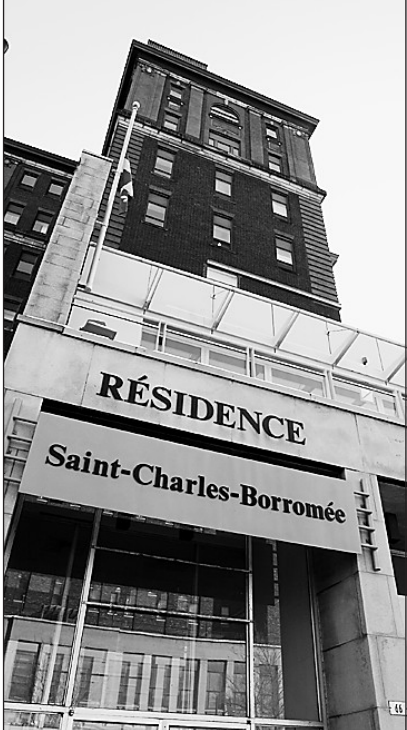


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse®
L'hôpital Saint-Charles-Borromée, à Montréal.

tirent non punis ou si peu. Je suis un ancien membre de la majorité silencieuse qui va dorénavant s'impliquer et inciter le maximum de personnes à le faire aussi. Nous sommes derrière vous monsieur le ministre.

Gilbert Roy
Berthierville

Partout dans le réseau

Le ministre Couillard devrait retrousser ses manches, et mettre l'ensemble des CHSLD en tutelle, car les faits rapportés à l'hôpital Saint-Charles-Borromée, ne sont pas spécifiques à cet établissement ! En effet, qu'on

enquête dans toutes les institutions, et on se rendra compte que ce manque de respect envers nos aînés et nos malades n'est pas uniquement le fait des syndiqués, mais à tous les niveaux (même au niveau du corps médical !) En tant que médecin, M. Couillard aurait-il peur de la réaction de ses confrères ?

André Rancourt
Sainte Thérèse

Un écran de fumée ?

Comme d'habitude, on s'attaque aux symptômes plutôt qu'à la maladie et à la source réelle du problème. La tutelle n'est qu'un écran de fumée pour rassurer les masses (lire nous les idiots). La source du mal est l'impunité quasi totale garantie aux syndiqués. Elle a fait trembler la direction au point où elle a été totalement incapable de sévir de façon convenable. La preuve, si la famille en question avait été satisfaite des mesures disciplinaires du directeur de l'institution... on n'en aurait jamais entendu parler ! En quoi la tutelle changera les choses. Le syndicat va se tenir peinarde pour un temps, et le cirque repartira de plus belle ! Ce qu'il faut, c'est donner l'exemple, c'est-à-dire suspendre le syndicat dans cette institution pour au moins deux ans. Quel message lancerait-on dans le milieu avec une telle action ? Que le ministre met ses culottes et juge inacceptable une telle conduite. Cessons de tergiverser avec des mesures homéopathiques ! Si le ministre ne sait pas quoi faire, nous, nous le savons tous quoi faire.

Robert Vallée
Brossard

Il était temps !

Je ne suis pas un partisan inconditionnel de Monsieur Charest et de son gouvernement. Cependant, je crois qu'il a raison quand il accuse les syndicats de corporatisme. Les grands syndicats (y compris ceux de Montréal ; chauffeurs d'autobus, cols bleus, entretien du transport, etc.) sont devenus des syndicats de pouvoir et non des syndicats de service. Je suis content que Monsieur Charest leur tienne tête. Il était temps !

Antonin Séguin

Jean Charest, un antisindicaliste ?

Je ne sais pas si Jean Charest est un antisindicaliste.

Germain Billette

FORUM

De réels abus

«Nous craignons que si la situation actuelle à Saint-Charles-Borromée perdure, elle pourrait mettre en danger la sécurité et l’intégrité physique et psychologique des usagers»

Nous publions ici un extrait du rapport d’enquête de M^{me} Louise Chouinard-Desrosiers et de M. Jean-Jacques Camera, mandats par le ministre Philippe Couillard pour faire la lumière sur le cas d’une patiente mal-traitée à Saint-Charles-Borromée.

Nous sommes d’avis que l’événement ayant conduit à la présente enquête n’est pas un événement isolé dans le quotidien des choses à la résidence Saint-Charles-Borromée. D’autres situations de familiarités irrespectueuses envers les personnes, d’ignorance intentionnelle, de brusquerie verbale et physique, d’isolement ou de contentions abusives sont présentes dans l’établissement. Nous jugeons que les témoignages reçus sont crédibles et que les faits allégués sont vérifiables. À ce stade-ci de l’enquête, nous affirmons qu’il y a plusieurs faits isolés qui démontrent que des usagers subissent des abus physiques et psychologiques de la part de certains membres du personnel.

La commissaire locale à la qualité des services a recommandé (dans une lettre datée du 11 septembre 2003 et adressée à la chef du service des ressources humaines) des mesures sévères à l’endroit de deux employés fautifs. Suite à cette recommandation, la direction décidait de suspendre sans solde ces deux préposés pour deux jours. La directrice de la résidence nous a expliqué que ces sanctions avaient été jugées suffisantes par la direction, compte tenu de la reconnaissance des faits par les employés impliqués, leur repentir manifeste et la conviction de la direction que ces employés ne récidiveraient pas. De plus, ces employés étaient perçus comme de bons employés. D’autre part, il ne semble pas que la grille d’analyse informelle utilisée pour apprécier le niveau des sanctions ait intégré une mesure des dommages subis par l’usagère.

À ce stade-ci de l’enquête, il nous apparaît que la sanction donnée est nettement insuffisante

pour permettre à la direction de signifier aux autres employés sa totale réprobation envers des gestes qui contredisent sa mission relative au bien-être à assurer aux personnes sous sa responsabilité. Entre deux jours de suspension et le congédiement, il y aurait eu lieu d’être plus sévère dans la perspective d’assurer une cohérence entre le discours de tolérance zéro véhiculé par la direction et la réalité.

Des efforts importants

En toute équité, il importe de mentionner que des efforts importants ont été déployés et que des actions significatives ont été portées par la direction du CHSLD Centre-Ville de Montréal afin d’améliorer les conditions de vie des usagers. Nous tenons également à souligner que nous avons rencontré des personnes de bonne foi qui s’investissent au service des usagers, autant au ni-

Des situations de familiarités irrespectueuses, d’ignorance intentionnelle, de brusquerie verbale et physique, d’isolement ou de contentions abusives sont présentes dans l’établissement.

veau du conseil d’administration qu’au niveau du personnel cadre, des professionnels et des employés dans toutes les sphères d’activités, sans oublier les nombreux bénévoles. Ces personnes dédiées déplorent toutes que les récents événements viennent en quelque sorte détruire des années d’effort.

Malgré six années d’efforts louables, la direction n’a pas réussi à créer l’unanimité autour du concept de milieu de vie en opposition au concept de milieu de soins. Ce débat est encore très présent à tous les niveaux de l’or-

ganisation, autant chez le personnel cadre que chez les professionnels et les intervenants dans les unités. Nous croyons que la diminution importante du taux d’encadrement (dans le contexte d’un changement de clientèle et d’une réorganisation du travail dans les unités) a affaibli en quelque sorte la capacité de l’organisation à se donner les moyens de gérer de manière efficiente les changements fondamentaux qu’elle voulait apporter au milieu.

Les chefs d’unité arrivent mal, compte tenu de leur charge de travail, à fournir le support adéquat aux intervenants pour permettre l’émergence de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements face aux usagers. Les caractéristiques d’une nouvelle clientèle (jeunes adultes handicapés), dont plusieurs présentent des troubles de la personnalité ou des troubles cognitifs doublés de troubles du comportement, appellent des ajustements majeurs de la part des intervenants. Les rapports de force entre les intervenants et les usagers ne doivent en aucun temps se substituer à la relation d’aide qui demeure l’essence même de la relation intervenant-usager. Ces ajustements ne peuvent s’opérer que par des formations intensives sur le terrain même. Pour être plus clair, on doit inscrire les intervenants dans une démarche intensive d’enseignement pratique.

Beaucoup d’efforts ont été consentis pour permettre l’émergence d’attitudes et de comportements respectueux du personnel envers les usagers, des usagers envers le personnel et entre les usagers eux-mêmes (code de vie). En ce qui concerne les employés, la direction privilégie le renforcement d’attitudes et de comportements respectueux et nous croyons que cette stratégie est la bonne. À l’opposé, face aux comportements irrespectueux de certains, nous notons que les mécanismes de contrôle ne s’inscrivent pas dans un processus rigoureux connu de tous et dont les règles

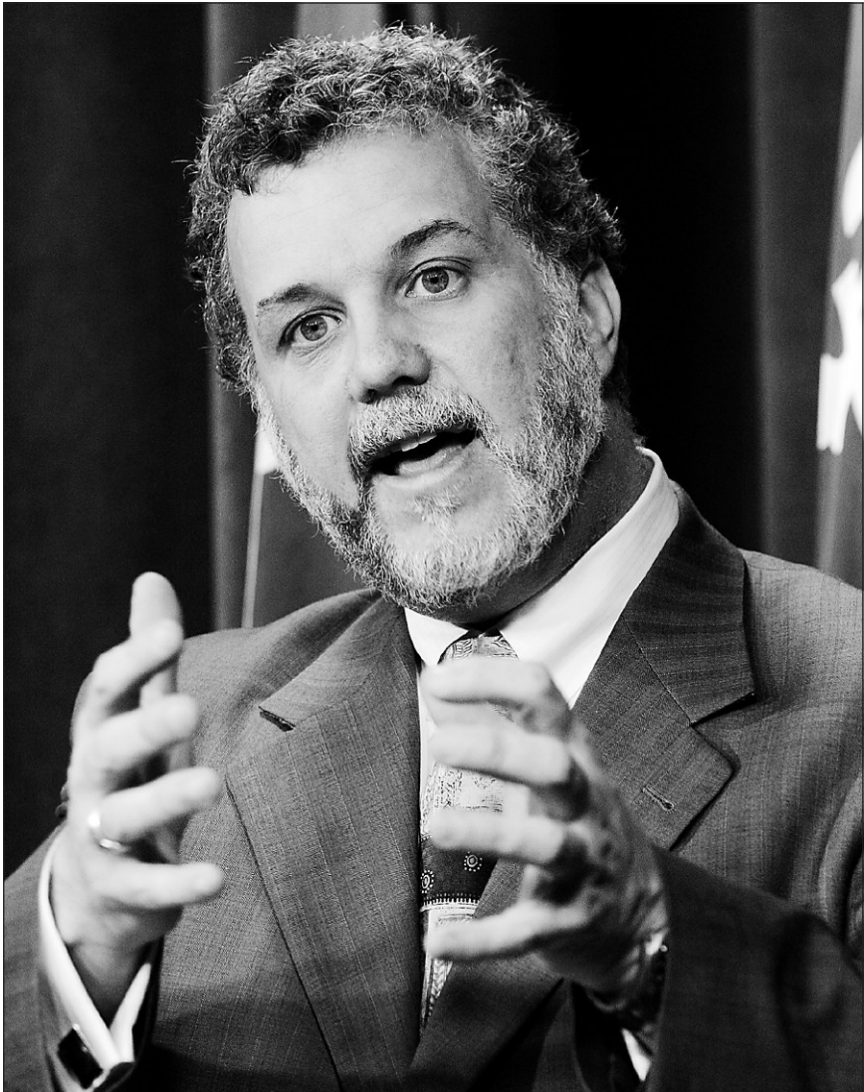


PHOTO PC©

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a annoncé, hier, qu’il plaçait l’hôpital Saint-Charles-Borromée sous tutelle.

sont appliquées de façon systématique (appréciation du rendement, mesures disciplinaires, etc.).

Pour une reprise en main

Dans les circonstances actuelles, nous évaluons que notre enquête est terminée dans le sens où nous considérons avoir répondu aux interrogations du ministre. Il nous apparaît par ailleurs impératif de nommer rapidement un gestionnaire qui saura assurer la gouverne de l’établissement à temps plein. Ce gestionnaire devra démontrer une grande sensibilité envers les personnes vulnérables

et leurs familles et il devra prioriser dans ses actions un processus permettant de mieux définir et de mieux contrôler toutes les dimensions relatives au support et à l’encadrement des équipes de travail sur les unités. Il devra également porter une attention particulière aux besoins changeants de la clientèle, notamment au niveau des problèmes de comportement.

Nous craignons que si la situation actuelle perdure, elle pourrait mettre en danger la sécurité et l’intégrité physique et psychologique des usagers et que s’instaure chez le personnel une démotivation difficile à inverser.

Propos d’un moralisateur

Lucien Bouchard apporte peu à une meilleure compréhension de la problématique de la dénatalité

JOSÉE LEGAULT



L’auteure est politologue et chroniqueuse politique à The Gazette.

Nous le savons depuis longtemps : les Québécois ont un des taux de natalité les plus bas de l’Occident. Il faut donc saluer l’initiative de *La Presse* et de ses partenaires pour la tenue récente d’un forum sur un sujet aussi important. Des analyses édifiantes y ont sûrement été présentées par les nombreux experts invités. Sous le titre « Cri d’alarme » (4-12-03), *La Presse* a publié de larges extraits de la présentation de Lucien Bouchard, dont l’expertise en démographie nous avait jusque-là échappé.

Une constante s’en dégage : nous avons ici les propos d’un moralisateur peu sensible aux réalités d’aujourd’hui, voire apeuré par celles-ci. À cette peur s’ajoute un révisionnisme historique patent — que le chroniqueur Yves Boisvert qualifiait ce lundi de « nostalgie ».

Si les propos de M. Bouchard apportent peu à une meilleure compréhension de la problématique complexe de la dénatalité, ils sont d’un intérêt certain du moment où ils se font le miroir de la vision moralisatrice et néo-conservatrice de l’ancien premier ministre. Prenons deux exemples parmi d’autres.

La « parcimonie » de Duplessis

Se remémorant une jeunesse heureuse vécue à l’aube de la Révolu-

tion tranquille et dans les classes de la faculté de droit de l’Université Laval, M. Bouchard fait une affirmation stupéfiante : « grâce à la parcimonie de M. Duplessis, l’équipe du tonnerre avait les moyens de ses ambitions réformatrices ».

L’histoire n’est certes pas une science exacte, mais la citation laisse pantois. Puisque M. Bouchard fait dans le récit personnel, faisons-le aussi. Ma mère, aujourd’hui décédée, avait des souvenirs nettement moins enjoués de l’ère Duplessis. Jeune fille, elle n’a pu quitter Shawinigan pour l’université, se contentant d’une cinquième année. Non seulement parce qu’elle était une fille née de parents pauvres, mais parce que la « parcimonie » de Duplessis empêchait le Québec de se « payer » un système d’éducation accessible à tous. À 14 ans, sans diplôme, elle est devenue « waitress ». Son destin fut marqué pour la vie par ce manque d’éducation.

Cette « parcimonie » en a condamné bien d’autres qui, comme mes parents, n’ont jamais eu accès à des études ou des soins de santé de qualité. Et encore, ma mère n’a pas eu à subir le sort proprement scandaleux des « Orphelins de Duplessis », autre manifestation de la parcimonie du cheuf.

La nostalgie de M. Bouchard témoigne soit d’une ignorance de l’histoire qui surprend chez un homme de sa formation, soit d’une incapacité à concevoir le monde hors de son expérience personnelle. Mais il est plus probable qu’il fasse un « transfert » politique. Il réécrit l’histoire à l’aune de son expérience de premier ministre, persuadé que sa propre quête du déficit zéro aura permis de « sauver »

le Québec du pire enfer à ses yeux : l’endettement.

Disons aussi que M. Bouchard est de l’école judéo-chrétienne du « sacrificie », une de ses incantations favorites. Mais comme d’autres qui ont souvent ce mot à la bouche, ils imposent le sacrifice plus aisément aux autres qu’à eux-mêmes.

Hédonisme, quand tu nous tiens ! Ce qui nous amène au second exemple. M. Bouchard reprend les mots d’un sondeur, ces nouveaux penseurs de l’ère médiatique : « l’hédonisme est l’apanage de la société actuelle ». Ce sont là des paroles surprenantes venant d’un homme dont le train de vie d’avocat prisé est aujourd’hui tout sauf frugal.

Qu’à cela ne tienne, M. Bouchard liste bien des péchés de la vie mo-

La nostalgie de M. Bouchard témoigne soit d’une ignorance de l’histoire qui surprend chez un homme de sa formation, soit d’une incapacité à concevoir le monde hors de son expérience personnelle.

derne sous la rubrique de l’hédonisme : taux de divorce élevé, augmentation des naissances hors-mariage (seraient-elles plus « péché » ou plus égoïstes que les autres ?). Puis, il y a les enfants, hédonistes eux aussi, avec leur Nintendo, leur Internet, leur dangereux clavardage, la violence à laquelle les expose « même le sport » (!), et la pornographie partout. Il parle sûrement des enfants qu’il voit dans son propre milieu social, c’est-à-dire ceux qui ont les moyens d’avoir tous ces jouets.

Et que dire, ajoute-t-il, de ces « étranges modèles » qui entrent

dans nos maisons par la télévision et le disque, ces « chantages de la drogue et de la décadence ». Voilà qu’on quitte le « audi alteram partem » pour le « vade retro satana » !

On croirait lire les propos d’un curé ou d’autres chantes bien plus inquiétants, ceux de la droite américaine, cette « moral majority » qui passe les chansons et la télé au peigne fin pour y déceler la moindre incartade d’une morale fondamentaliste.

Un vrai cri d’alarme

Mais restons optimistes, nous dit-il. La solidarité québécoise vaincra. L’État, promet-il, saura nous rallier « autour des mesures qu’il faudra prendre en matière de politiques familiales ». Pourquoi le verbe « fau-

dra », si ce n’est que ni lui, ni ses prédécesseurs, n’ont su le faire lorsqu’ils étaient au pouvoir ?

Et voilà où le néo-conservateur s’égare et se contredit dans son propre discours. Il trouve l’État trop cher, mais appelle son aide. Il applaudit en même temps la « parcimonie » de Duplessis et les réformes de Lesage, pourtant contradictoires. Il reconnaît ces dernières mais affirme que leur plus « lourde conséquence » fut celle de « notre endettement », l’ultime péché mortel.

En bon homme de droite, il demeure incapable de distinguer une dépense d’un investissement. Le

bonheur collectif coûte cher, trop cher pour M. Bouchard. Il nous l’a démontré avec ses propres politiques budgétaires plus dignes d’un Séraphin Poudrier que d’un Jean Lesage ou d’un René Lévesque.

Au-delà des admonestations et de l’éternel discours du « sacrifice » — celui des autres —, il reste une certaine indécence à se désoler de notre taux de dénatalité alors que sous sa gouverne « parcimonieuse », trop de familles ont vu les mailles de leur filet de sécurité sociale se défaire sous leurs yeux.

Le déficit zéro a coûté cher aux familles québécoises, trop cher. On a sabré partout, même dans l’aide sociale et l’éducation. Quant à la santé, ces années de compressions ont accouché, entre autres facteurs, des histoires d’horreur qui s’accumulent sur les centres d’accueil pour personnes vulnérables et pour enfants en difficulté. Des enfants déjà nés, mais dont l’État s’est délesté pour économiser à court terme.

Pour les néo-conservateurs et les moralisateurs, le mot solidarité est un slogan bon pour les tempêtes de verglas,

pas un motif d’action. Avant de moraliser, il faudrait s’interroger sur un filet de sécurité sociale de plus en plus déficient et sur son impact sur nos enfants — ceux qui sont vivants et n’ont pas le privilège de gambader dans les rues cosues et sécuritaires d’Outremont.

Il faudra avoir le courage de se demander pourquoi nous laissons à des mères monoparentales le même montant pour vivre un mois entier que certains politiciens dépensent en une soirée bien arrosée dans les chics restos de la Grande-Allée ?

Ça aussi, c’est un cri d’alarme.



BONNE CHANCE!



Jeux télé



Plaisir longue durée



Gagnant à vie



Petits plaisirs à 1\$



Les coups de cœur



Gros, gros lot



Jeux avec cédérom



Nouveautés!



Des cadeaux à gagner



POUR JOUER À **Caméléon** ^{MC}, FAUT D'ABORD LE TROUVER.

Vous pensez être observateur ? Voici Caméléon, la **nouvelle loterie avec cédérom** de Loto-Québec. Retrouvez une foule d'objets cachés dans dix mystérieux décors. Fouillez l'atelier de l'artiste, la boutique de l'antiquaire et autres lieux intrigants, et vous pourriez gagner jusqu'à **25 000 \$!**

Découvrez-le !
www.jeucameleon.com